

apur

2019

UNE
ANNÉE
AVEC
L'ATELIER

RAPPORT D'ACTIVITÉS

ATELIER PARISIEN D'URBANISME

REMERCIEMENTS

Les travaux menés cette année ont été réalisés grâce au soutien de l'ensemble des adhérents et partenaires de l'Apur.

Nous ont accompagné et ont aidé à la fabrication des contenus, les territoires et communes de la Métropole du Grand Paris, les directions régionales des services de l'État, les départements et de nombreux acteurs parisiens et métropolitains.

Nous remercions les associations, agences d'urbanisme, entreprises, architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs, sociologues, chercheurs, écoles d'architecture et d'urbanisme et universités pour leurs apports dans nos travaux.

L'ensemble des collaborateurs de l'Atelier en 2019:

AILENBUADE Dorothy, ALBA Dominique, ARÈNES Jean-François, ARNAUD Jean-Charles, AUBOIS Jérôme, AVRAMOVA-CHARLANDJIEVA Veneta, BAROIN Paul, BEAUDOUX Solange, BEAUREGARD Alain, BELLA Malika, BERTRAIS Dolorès, BERTRAND Damien, BERTRAND Frédéric, BESSE Marie-Thérèse, BIGORGNE Julien, BLANCOT Christiane, BONIJOL Jean-Christophe, BOUDEAU Marcelin, BOUVIER Bruno, BRUNEAU Florent, CASTELL Jean-Pierre, CATINEAU Grégoire, CHARASSON Maud, CHAUVET Borha, COLIN Julie, COPPOLINO Luisa, DABIENS Ariane, DELAHAYE Christine, DESSENNE Edwige, DOREL Véronique, DRAGONI Maria, DURANTON Simon, ESTRADA Clémence, FAURE Emmanuel, GICQUEL Julien, GRENOT Hedlyne, GUIGON Lucile, HANAPPE Florence, HENG Soksammeng, IMPINI Hélène, JANKEL Stéphanie, KHALOUA Morad, KRCCMAR Slobodanka, KOTELNIKOVA-WEILER Natalia, LAITHIER Tristan, LÉGER Thierry, LINEL Marie-Catherine, LO PINTO Anaïs, LONGUET François, MARIOTTE Clément, MOHRT François, MOLINAR Chiara, MOLINIER Marie, MOREAU Émilie, NGUYEN Quoc Thai François, NICOL Michèle-Angélique, NOU Sopeap, NOUAILHAT Vincent, NOURY Amélie, ORTAIS Corentin, PAULOT Nathan, PELLOUX Patricia, PEPION Ludovic, PHILIPPE Marie, PIERRE-MARIE Emmanuelle, PLANCHOT Laurent, POITOU Jennifer, QUERLIER Isabelle, RANDAL-BIGUET Guylène, RAZAFIMAHATRATRA Harinjaka, RENOUVEL Sophie, RIBEIRO Marina, RICHARD Olivier, RICHON Jeanne, ROBERT Muriel, ROGER Sandra, ROUX-BRUGGHEMAN Emmanuelle, ROYNARD Pascale, SÉNÉGAS Gabriel, SERVAIS Anne, SORLIN-SARAZIN Pascale, TABTI Samir, TECHER Aude, THOMAS Pascale, TRETON Quentin, UBEIRA Patricia, VAULÉON Yann-Fanch, VELA BARRON Gustavo, VILLOT Anne-Marie, ZAID Sérída, ZATTI Alice.

Directrice de la publication:

Dominique ALBA, directrice générale

Patricia PELLOUX, directrice adjointe

Cartographies et illustrations: Apur sauf mention contraire

Date de parution: mai 2020

apur.org

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	2
LES PARTENAIRES DE L'APUR	4
<i>l'Apur en chiffres</i>	6
ÉDITO	6
UNE ANNÉE AVEC L'ATELIER	10
LES TRAVAUX DE L'ANNÉE 2019	15
<i>La connaissance par les données, data et cartes</i>	16
<i>Les mutations stratégiques</i>	18
<i>L'évolution des tissus urbains</i>	24
<i>L'environnement, l'énergie, l'eau, les réseaux</i>	30
<i>L'espace public, la mobilité, les grandes infrastructures</i>	34
<i>L'habitat, les commerces, le tourisme</i>	38
<i>Les évolutions sociales et sociétales, modes de vie, emploi et innovation</i>	45
<i>L'héritage des jeux olympiques et paralympiques 2024</i>	51
<i>L'international</i>	53
<i>Communication</i>	54

LES PARTENAIRES DE L'APUR

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'État représenté par :

- le ministre de l'intérieur, donnant délégation au Préfet de la région d'Île-de-France/Préfet de Paris, M. Michel CADOT ou son délégué
- le ministre chargé de l'urbanisme et du logement, donnant délégation à la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement, M^{me} Emmanuelle GAY ou son délégué
- le ministre chargé de l'économie, représenté par la directrice régionale de l'Insee, M^{me} Marie-Christine PARENT ou son délégué
- le ministre chargé de la culture et de la communication ou son délégué
- le Préfet de Police de Paris, M. Didier LALLEMENT ou son délégué

La Ville de Paris représentée par :

- M^{me} Anne HIDALGO, maire de Paris
- M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint à la maire de Paris chargé de l'urbanisme, de l'architecture, des projets du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité
- M. Jacques BAUDRIER, conseiller de Paris, conseiller délégué à l'architecture et aux grands projets de renouvellement urbain
- M. Patrick BLOCHE, adjoint à la maire de Paris chargé de l'éducation, de la petite enfance et des familles, conseiller de Paris
- M. Claude DARGENT, conseiller de Paris, président de l'Apur
- M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint à la maire de Paris chargé des transports, de la voirie, des déplacements et de l'espace public, trésorier de l'Apur
- M. Paul SIMONDON, adjoint à la maire de Paris chargé de la propreté, conseiller de Paris
- M^{me} Claire de CLERMONT-TONNERRE, conseillère de Paris
- M. Jérôme DUBUS, conseiller de Paris

La Métropole du Grand Paris représentée par :

- M^{me} Valérie MAYER-BLUMONT, conseillère métropolitaine déléguée auprès du président, adjointe au maire de Santeny, vice-présidente de l'Apur ou son délégué
- M. Olivier KLEIN, vice-président de la Métropole du Grand Paris, maire de Clichy ou sa déléguée

- M. Ivan ITZKOVITCH, conseiller métropolitain, adjoint au maire de Rosny ou sa déléguée

La Chambre de Commerce et d'Industrie départementale de Paris représentée par :

- M. Dominique RESTINO, président de la CCI départementale de Paris ou son délégué

La Régie Autonome des Transports Parisiens représentée par :

- M^{me} Catherine GUILLOUARD, présidente directrice générale ou son délégué

Le Forum métropolitain du Grand Paris représenté par :

- M. Vincent JEANBRUN, président, maire de l'Haÿ-les-Roses ou son délégué

La Société du Grand Paris représentée par :

- M^{me} Catherine BARBÉ, directrice des partenariats stratégiques

Conseil départemental de Seine-Saint-Denis représenté par :

- M^{me} Corinne VALLS, vice-présidente

Le territoire Plaine commune* (T6) représenté par :

- M. Patrick BRAOUEZEC, président ou son délégué

Le territoire Paris Terres d'envol (T7) représenté par :

- M^{me} Martine VALLETON, vice-présidente ou son délégué

Le territoire Est Ensemble (T8) représenté par :

- M. Bruno MARIELLE, conseiller délégué au territoire du Plateau et de la Corniche

Le territoire Grand Paris Grand Est* (T9) représenté par :

- M. Claude CAPILLON, maire de Rosny-sous-Bois ou son délégué

Le territoire Paris Est Marne & Bois (T10) représenté par :

- M. Jacques JP MARTIN, président du territoire et maire de Nogent-sur-Marne ou son délégué

Le territoire Grand-Orly Seine Bièvre (T12) représenté par :

- M. Romain MARCHAND, premier vice-président délégué au projet de territoire ou son délégué

Le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF) représenté par :

- M. Jean-Jacques GUILLET, président ou son délégué

Le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne* (SIAAP) représenté par :

- M^{me} Frédérique DENIS, conseillère départementale ou son délégué

Le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC) représenté par :

- M. Jacques JP MARTIN, président ou son délégué

Île-de-France Mobilités représenté par :

- M. Laurent PROBST, directeur général ou son délégué

Le Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères* (SYCTOM) représenté par :

- M. Jacques GAUTHIER, président ou son délégué

L'Assistance publique – Hôpitaux de Paris* (APHP) représentée par :

- M. Martin HIRSH, directeur général ou son délégué

La Caisse des dépôts* représentée par :

- M^{me} Laurence DEHAN, directrice régionale adjointe Île-de-France ou son délégué

Eau de Paris représentée par :

- M. Benjamin GESTIN, directeur général ou son délégué

L'Établissement public d'aménagement universitaire de la Région Île-de-France (EPAURIF) représenté par :

- M. Jérôme MASCLAUX, directeur général ou son délégué

Grand Paris Aménagement représenté par :

- M. Thierry LAJOIE, directeur général ou son délégué

Paris Habitat représenté par :

- M^{me} Régine BRÉHIER, directrice générale, ou son délégué

Ports de Paris représenté par :

- M. Sébastien HENNICK, directeur général par intérim ou son délégué

SNCF Immobilier représentée par :

- M. Benoît QUIGNON, directeur général ou son délégué

* Représentant au Conseil d'administration en 2019

Merci à tous nos partenaires



ÉDITO

Le 16 mars 2020, le Président de la République annonçait le confinement de l'ensemble de la population française à partir du 17 mars pour une durée qui s'est prolongée jusqu'au 11 mai.

Toutes celles et ceux en capacité de télétravailler étaient invités à le faire. La direction de l'Apur, en lien avec les représentants des personnels a proposé à chacun des salariés une possibilité de travail à distance. En 24 heures, grâce à la

mobilisation de toutes et tous, une nouvelle organisation est mise en place permettant la continuité de nos activités.

Au moment de la publication de ce rapport d'activité, nous entrons dans une phase post-confinement dont nous ne connaissons ni la nature ni la durée. La crise sanitaire et le confinement imposés à tous vont laisser des traces, un nouvel équilibre des priorités va se dessiner : services de santé mais aussi services de proximité, accès

au numérique, rééquilibrage des usages de certains espaces, permanence du télétravail, relocalisation de la production, développement des circuits courts et de la ville du ¼ d'heure, sans oublier la revalorisation des services essentiels et les métiers « travailleurs clefs ».

La crise actuelle incite aux interrogations et invite à réfléchir à des nouvelles grilles d'indicateurs. Se posent des questions de santé, de risques, d'économie mais aussi de

L'APUR EN CHIFFRES

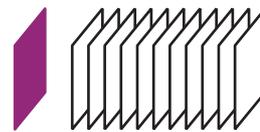


80

SALARIÉS (ETP en 2019)

+ de 20

MÉTIERS



+ de 77

TRAVAUX PUBLIÉS EN 2019



8

NOUVEAUX JEUX DE DONNÉES
(population, ménages, emploi, logement, formation, aménagements cyclables, stations-service, fibre)

17

JEUX DE DONNÉES
à l'échelle de Paris et de la MGP
actualisées en 2019
accessibles sur opendata.apur.org



4

CARTES
interactives
data-
visualisations



265 000

VISITES SUR LE SITE
+5 %



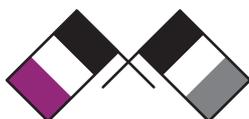
105 847

TÉLÉCHARGEMENTS
+15 %



+ de 23 000

ABONNÉS À NOS COMMUNICATIONS
(réseaux sociaux + newsletter)
+25 %



31

délégations
étrangères
reçues



6

participations
à des événements
à l'international

+ 4

missions
réalisées

mobilité, d'usage des espaces, de l'impact de la digitalisation sur nos modes de vies et donc de l'immobilier, des impacts en matière de qualité de l'air, du bruit, de biodiversité... Et si l'avenir est incertain, nous savons que demain seront les années du Grand Paris, de la gestion du risque, du numérique et de l'hyper local, les années de la nature, du faire, du circuit court, du déjà-là, les années de notre capacité à ralentir et de savoir donner une place à l'autre, à la différence, à celui qui est à la rue.

En 6 ans, le monde avait déjà beaucoup changé et l'Apur avait su s'adapter, innover, inventer. Beaucoup de nos travaux récents proposent des connaissances et des analyses en appui aux collectivités qui doivent dans une urgence absolue apporter des réponses sur le plan de la gestion spatiale, de l'économie et du social. L'approche carbone climat, la mobilité, les vulnérabilités en santé environnementale, les évolutions des équipements et des services, la prévention de l'habitat dégradé, le réemploi et l'économie circulaire en particulier dans le champ du BTP, l'e-commerce, la mobilité des personnes en situation de handicap, l'accueil des personnes à la rue trouvent une actualité renforcée.

Nous sommes engagés auprès de tous nos partenaires. À Paris, durement touché, les données et les études sur l'espace public et les commerces sont mobilisées pour aider à la mise en place de la distanciation physique. Les données sur les équipements

de santé, la connaissance très fine de la population et de l'occupation du parc de logement sont mises à profit pour aider les actions post-confinement. Des travaux sont lancés autour du SCOT avec la MGP, mais aussi avec le renforcement de nos bases de données projets, équipements, nature, services pour apporter une connaissance actualisée à l'échelle territoriale, autour des quartiers de gares avec la SGP et la DRIEA, et avec les syndicats techniques.

La crise sanitaire nous interpelle et nous demande d'aller plus loin, dans un avenir dont nous ne savons encore rien sauf peut-être une chose : dans la grande révision qui va s'imposer, nous aurons, plus qu'avant encore, besoin d'études permettant aux décideurs du Grand Paris de demain de décider en connaissance de cause.

Et si nous ne savons pas ce que sera notre agglomération future dans ce nouveau contexte, rien ne nous interdit (au contraire!) d'espérer. En particulier une ville plus égalitaire, accueillante pour tous et plus agile face aux risques. Sans doute nous verrons de nouveaux modes de vie s'installer, une nouvelle valeur donnée aux espaces : autant de beaux défis à affronter même s'ils sont redoutables. Avec tous les partenaires de l'atelier, à toutes les échelles, le suivi des informations et des données pour documenter les impacts des changements sur les tissus urbains et la population sera central – quitte à devoir infléchir nos travaux voire les réorienter autour de nouveaux indicateurs.

Aller plus loin demandera du temps et beaucoup d'échanges, entre nous, avec vous. Nous avons de nombreux atouts, ce qui est déjà là, premier support de la ville durable, l'intelligence des villes qui certes consomment mais aussi produisent. Les villes inventent depuis toujours, elles sont le reflet de notre « exception culturelle ». La ville est diverse : villes anciennes, historiques, tissus pavillonnaires, villes de l'après-guerre, grands ensembles. Chacune de ces formes urbaines met ses atouts à notre disposition si nous savons les mettre à profit : le pavillonnaire tissu urbain pilote pour la ville écologique passive, les grands ensembles, ville de l'après-guerre, sources d'inventions culturelles et sociales, la ville ancienne expression des identités historiques, socle des centralités.

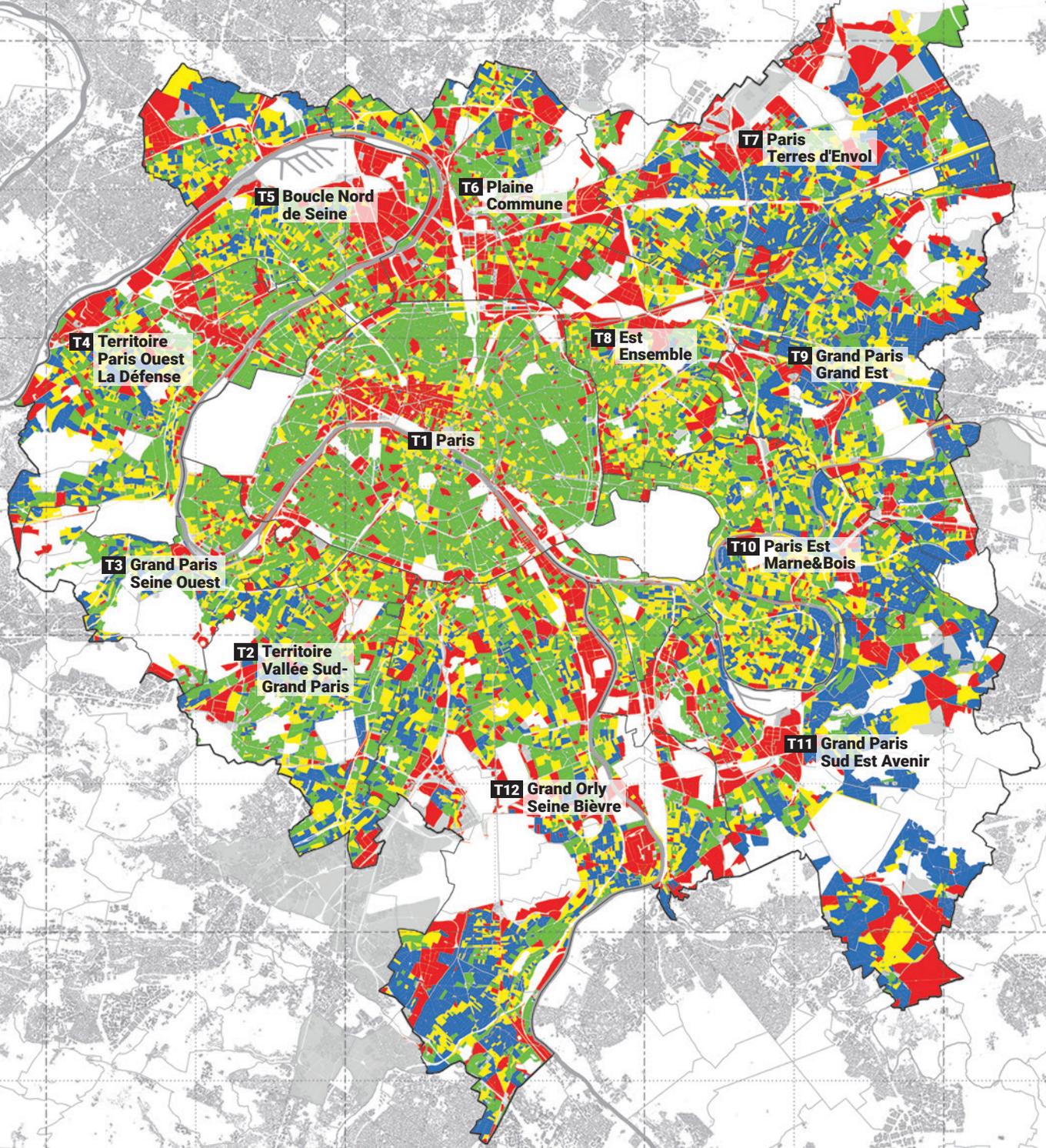
Au cœur de tout, la ville est citoyenne et le citoyen est acteur de sa ville. Il en a le goût et de plus en plus, le temps : de nouveaux liens vont s'installer entre la ville et le citoyen qui demanderont moins de normes et plus d'invention et de souplesse.

Et pour citer Bruno Latour qui s'exprimait le 3 avril 2020 « Si on ne profite pas de cette situation incroyable pour changer, c'est gâcher une crise ». L'Apur sera au rendez-vous grâce au travail réalisé ensemble. Ce rapport d'activité 2019 est le témoin de cette richesse et nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Claude Dargent,
conseiller de Paris,
président de l'Apur

Dominique Alba,
architecte,
directrice générale
de l'Apur

**PARIS,
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS TERRITORIAUX,
MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**



UNE ANNÉE AVEC L'ATELIER

2019 fut une année de très belle production avec la publication de plusieurs travaux structurants et pour certains inédits :

- La dataviz des 131 communes de la métropole, avec le suivi de plus de 70 indicateurs détaillés est devenue le document de référence pour partager une connaissance à toutes les échelles, communes, établissements publics territoriaux, métropole.
- La publication de la grammaire carbone climat offre un cadre de référence pour à la fois l'élaboration des documents de planification pour aller vers des PLUCC, plu carbone climat mais aussi une aide pour tous les acteurs de la ville, architectes, promoteurs, aménageurs et services des collectivités mais aussi les citoyens de plus en plus présents dans les décisions. Elle est accompagnée d'un 1^{er} document de suivi expérimenté à l'échelle de Paris au travers d'une data visualisation en ligne des permis de construire et déclarations de travaux documentés au regard des indicateurs carbone climat.
- L'évolution des équipements et services publics à horizon 2030, qui documente la mutation qui s'opère entre équipements et services, ouvrant des possibilités pour aller vers plus de services sans pour autant installer plus

d'équipements, par la mise en réseau, la mutualisation, la digitalisation. Cette étude intègre la collection Paris Projet, numéro 44.

- L'étude présentant la mutation engagée des 35 quartiers de gares livrés à horizon 2025, travaux menés en lien avec la SGP, la DRIEA accompagnés par l'EPFIF et GPA, étude dont les analyses ont permis de mieux connaître l'avancée des politiques publiques dans les territoires.
- L'économie circulaire avec une approche foncière et un travail sur la mise en place d'une base de données démolition BTP dont le premier volet sur le grand territoire olympique Paris Seine Saint Denis livré au printemps 2020 en posant un cadre documenté permettra un déploiement à l'échelle de la Métropole du Grand Paris.
- La consultation des routes du futur, pilotée par le forum métropolitain qui a réuni 4 équipes internationales pour imaginer les transformations des infrastructures routières, travaux accompagnés par une équipe technique réunissant l'Apur et l'Institut Paris Region. Ces travaux ont été exposés et publiés par le Pavillon de l'Arsenal.
- Les nouveaux usages de l'espace public parisien avec en particulier la possibilité de diminution du stationne-

Dans la MGP

- **1,45** million d'habitants dans les quartiers de gare du Grand Paris Express
- **130** établissements d'enseignement supérieur situés dans les quartiers de gare du Grand Paris Express et **96 300** étudiants résident dans les quartiers de gare du GPE

À Paris

- **2 187 526** habitants à Paris au 1^{er} janvier 2017
- près de **600 000** jeunes présents à Paris chaque jour dont **323 000** résidents

- **9 %** des jeunes de 16 à 25 ans ne sont « ni en emploi, ni en étude, ni en formation » à Paris
- **566 000** ménages à revenus intermédiaires soit **50 %** des ménages parisiens
- **32 %** de cadres en 2015 contre **24 %** en 1999 : une forte progression de la part des cadres dans la Métropole du Grand Paris

ment de surface pour d'autres usages au cœur de l'actualité mais aussi le développement de parcours inclusifs, contribution à l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques.

- L'accompagnement de la métropole du Grand Paris avec le soutien à la pro-

duction des documents cadre (SCOT, PMHH, PCAEM) mais aussi de toutes les actions, travaux sur les centres-villes vivants, la logistique, le numérique et l'innovation, la zone à faible émission et l'analyse des déplacements domicile travail, les travaux sur les réseaux de froid, de chaud, les circuits courts, l'eau dans toutes ses formes, infiltrations, desimpermeabilisations, retour de l'eau visible...

- La vallée de la Seine, co production des 5 agences d'urbanisme du territoire, pilotage confié à l'Apur en 2019 sur le renforcement de la plateforme SIG en ligne et des travaux pour coordonner les usages touristiques et de proximité du fleuve.

L'année 2019 a été aussi l'année des « ateliers », une méthode de travail maintenant bien maîtrisée qui permet sur des sujets complexes, d'élaborer des stratégies convergentes, voire des consensus, tout en permettant l'expression et la contribution de tous :

- Aux grandes échelles territoriales, ont été menés les ateliers de préparation des PLUI en accompagnement des établissements publics territoriaux, les ateliers Seine, les ateliers du boulevard Périphérique, les ateliers vallée de Seine.



- **245 210** logements sociaux SRU en service à Paris au 1^{er} janvier 2018, soit **21,1 %** des résidences principales
- **327 000** habitants dans les QPV parisiens, **17 %** de la population parisienne sur **12 %** du territoire
- **3 641** personnes décomptées sans solution d'hébergement à Paris la nuit du 7-8 février 2019
- **58 000** logements HBM à Paris dont **38 000** sur la ceinture verte

- À des échelles plus proches des quartiers, l'Apur a mené ou accompagné des ateliers aux portes de Paris, porte Maillot, porte d'Orléans, des ateliers sur la ville de l'après-guerre, les Orgues de Flandre, villa d'Este, sans oublier l'étude des HBM, et les grands projets parisiens, le grand secteur tour Eiffel et le quartier Montparnasse.

Au-delà des ateliers liés à des « géographies physiques », d'autres sujets sont aussi nourris de cette méthode de travail, l'innovation avec la 1^{re} édition de l'observatoire des jeunes entreprises de l'innovation, les travaux sur l'eau avec l'édition d'un référentiel alimenté par les actions des collectivités, l'évolution des stations-service vers des stations de services, la solidarité avec en particulier l'appui à la nuit de la solidarité, la santé avec les approches santé environnement sujet exploré en 2019, les commerces et leurs évolutions, le logement et les enjeux de l'habitat.

Mais si chaque année a sa part de « nouveauté ou d'évolution » que ce soit au travers des sujets, des méthodes ou des partenaires, la continuité et le suivi sur la durée sont à la fois le cœur de nos missions et de notre activité : les bases de données projets, équipements, végétation, mobilité, climat, patrimoine, la connaissance du bâti et de ses évolutions, la connaissance du parc de logements, et de ses habitants, les évolutions des commerces, les analyses des quartiers politique de la ville, les notes si importantes de suivi des évolutions de la société et la dernière publication de l'année qui publie les grands chiffres de 20 ans d'évolution du bâti parisien et de son occupation, pour ne citer que les principaux.

L'Apur c'est aussi une activité à l'international et 2019 a permis de fêter l'anniversaire de 30 ans de coopération avec Phnom Penh avec l'organisation d'un colloque, d'une exposition et la publication d'un ouvrage en lien avec l'AIMF

qui fêtait ses 40 ans dans la même ville. Les travaux de l'Atelier sont inscrits dans la longue durée de l'histoire et la permanence de la géographie. Ce double ancrage enrichi des échanges avec tous ceux qui nous accompagnent, forme la matière de notre travail et est à la base des croisements originaux. C'est ce que nous avons réalisé en 2019 sur les sujets les plus divers et vous les retrouverez tous résumés dans les pages de ce rapport d'activité, regroupés par thématiques vous permettant ainsi des recherches plus faciles pour vous accompagner dans vos réflexions et actions.

Nous vous remercions toutes et tous de vos contributions, et vous souhaitons une bonne lecture.

L'ensemble des équipes de l'Apur



- **15 200** réseaux commerciaux recensés à Paris, soit **24 %** des commerces et services commerciaux et **40 %** de la surface de vente à Paris
- **913** commerces de **1 000 m²** ou plus implantés dans la Métropole du Grand Paris
- **2,8** millions de mouvements de marchandises par semaine dans la Métropole du Grand Paris, soit près de **64 %** des mouvements en Ile-de-France



- **186** projets urbains sont engagés dans les **35** quartiers du Grand Paris Express entourant les gares à livrer d'ici 2025
- **34 830** immeubles protégés et **2 268** périmètres protégés dans la métropole regroupés dans la base de données patrimoine
- **91 %** des locaux raccordables à la fibre optique dans la Métropole du Grand Paris au 3^e trimestre 2019
- **123 000** chambres d'hôtels dans la Métropole du Grand Paris en 2019 dont **84 760** à Paris intra-muros (69%)
- **77 500** passagers en croisières fluviales avec hébergement sur la vallée de la Seine par an pour **130** millions d'euros de retombées économiques

- **462 690** voitures des ménages parisiens en 2015 soit - **9 %** en 5 ans
- Environ **150 000** places de stationnements pourraient se libérer sur les **621 600** places disponibles à Paris
- **1,23** million d'habitants du Grand Paris potentiellement exposés au-dessus des valeurs limites à la pollution au dioxyde d'azote
- **402** stations-service opérationnelles dans la Métropole du Grand Paris, pour une occupation foncière totale de **59** hectares ; **222** pourraient évoluer et accueillir de nouvelles énergies (GNV et hydrogène)
- **7 106** bornes de recharge électrique sur l'espace public métropolitain dont **2 185** actives
- Dans les **79** communes intra A86, **24 %** des actifs utilisent la voiture pour aller travailler, **56 %** les transports en commun



LES TRAVAUX DE L'ANNÉE 2019

p16 – La connaissance par les données, data et cartes

p18 – Les mutations stratégiques

p24 – L'évolution des tissus urbains

p30 – L'environnement, l'énergie, l'eau, les réseaux

p34 – L'espace public, la mobilité, les grandes infrastructures

p38 – L'habitat, les commerces, le tourisme

p45 – Les évolutions sociales et sociétales, modes de vie, emploi et innovation

p51 – L'héritage des jeux olympiques et paralympiques 2024

p53 – L'international

p54 – Communication

 PARIS PROJET

 ÉTUDE

 NOTE

 NOTE DE CADRAGE

 DATAVISUALISATION

 CARTE INTERACTIVE

CES PUBLICATIONS
SONT DISPONIBLES
SUR LE SITE INTERNET
DE L'APUR : apur.org

DATA PORTRAITS PARIS/GRAND PARIS - ARRONDISSEMENTS, COMMUNES, TERRITOIRES, MÉTROPOLE – CARTES

Près de 400 cartes, 70 indicateurs, 6 thématiques, 22 sources statistiques. La data visualisation permet d'observer les évolutions et de mettre en perspective les territoires et communes de la Métropole du Grand Paris.

Afin de mieux connaître les territoires de la Métropole du Grand Paris, les communes et arrondissements qui les composent, l'Apur a mis en place un outil de data visualisation construit autour d'indicateurs clés et d'interfaces graphiques et cartographiques simples et personnalisables.

L'application présente près de 70 indicateurs regroupés en six thématiques : Démographie-Société, Ménage-Famille,

Logement-Habitat, Chômage-Insertion, Économie-Emploi et Cadre de vie.

Trois échelles d'analyse sont disponibles : l'échelle des 12 territoires qui composent la MGP, les 131 communes et 20 arrondissements parisiens ainsi qu'une échelle plus fine, celle de l'IRIS, qui permet d'observer les dynamiques au sein des quartiers.

Vingt-deux sources statistiques sont exploitées parmi lesquelles le recensement de l'Insee mais aussi des sources sur l'économie et le commerce (Pôle emploi, DADS, Sirene), l'habitat (RPLS, ministère du Logement, DRIHL), la démographie et le social (État civil, CNAF, Filosofi), la santé (ARS), l'environnement (BSPP,



AirParif) ou encore les transports (Stif). Ce volet cartographique complète une première application qui permet de représenter les mêmes indicateurs sous forme d'exploitations graphiques personnalisables, montrant les évolutions sur le temps long et permettant la comparaison. Une fiche synthétique, compilant l'ensemble des données et accompagnée de notes de lecture, est téléchargeable pour chaque arrondissement, commune ou territoire.

NOTE

LE PATRIMOINE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS – UNE BASE DE DONNÉES PARTENARIALE ACCESSIBLE EN OPEN DATA

Une contribution à la connaissance du patrimoine, bien commun métropolitain. La base de données assemblée et mise en open data par l'Apur regroupe 34 830 immeubles protégés et 2 268 périmètres protégés. Elle intègre notamment le patrimoine mondial (source : Unesco), le patrimoine national (sources : ministère de la Culture, ministère de la Transition écologique et solidaire) et le patrimoine communal (source : PLU des communes).

Le travail présenté au travers de cette note permet à chacun de découvrir la diversité des patrimoines et paysages

qui a relevé l'attention à différentes époques. La base renseigne ce qui relève des politiques nationales, mais les patrimoines locaux y prennent une place de plus en plus importante, relayée par le foisonnement d'associations de préservation et de mise en valeur, de promenades et débats organisés par les offices du tourisme, les CAUE, et bien d'autres encore. Apprécier le patrimoine existant devient un élément de construction du projet, redonnant ainsi une place à l'histoire de territoires. La base s'étend sur le périmètre de la Métropole du Grand Paris.

apur

LE PATRIMOINE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

UNE BASE DE DONNÉES PARTENARIALE ACCESSIBLE EN OPEN DATA

NOTE n°152
MAY 2019

34 830
Immeubles protégés recensés

2 268
Périmètres protégés recensés

LE PATRIMOINE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

ELLE S'ÉTEND SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS.

NOTE

1999/2018, 20 ANS D'ÉVOLUTION DU BÂTI PARISIEN ET DE SON OCCUPATION

L'Apur a rassemblé un ensemble de données sur le bâti parisien qui montre l'évolution de Paris au cours des 20 dernières années : mètres carrés bâtis, population, emploi.

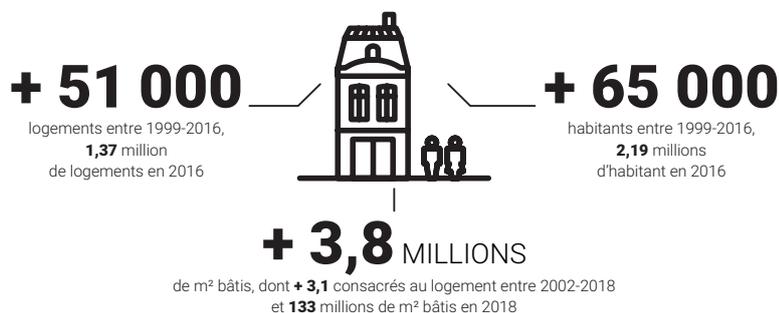
Le territoire parisien est à la fois très largement constitué et en perpétuelle évolution. L'Apur a exploité une dizaine de sources pour tenter d'apprécier cette dynamique : évolution de la population, de l'emploi, du logement, du bâti, des espaces verts. Ces chiffres permettent de dégager quelques enseignements :

- Une légère augmentation de la population sur la période.

- Une augmentation plus rapide de l'emploi, supérieure à celle des surfaces de bureaux montrant un certain resserrement et traduisant le développement de nouvelles formes d'emploi.
- Une progression du parc de logements, majoritairement au bénéfice des résidences secondaires et des logements occasionnels.
- Une légère progression de la densité bâtie essentiellement sur des emprises nouvellement ouvertes à l'urbanisation, anciennes emprises ferroviaires (Paris Rive Gauche, Rungis, Batignolles ou le jardin d'Éole).



L'ÉVOLUTION DU BÂTI PARISIEN ET SON OCCUPATION



LA CRÉATION DE LA CARTOTHÈQUE SUR LE SITE INTERNET DE L'APUR

En 2019, l'Apur a mis en ligne une cartothèque qui permet à chaque utilisateur de télécharger en haute définition une cinquantaine de cartes clés pour contribuer à « la métropole apprenante ».

La cartothèque est mise à jour régulièrement tout comme les jeux de données mises en open data.



BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME TERRITORIALE DANS L'ESPACE MÉTROPOLITAIN DU GRAND PARIS

En 2017, quelques mois après le lancement de la mise en œuvre des lois Maptam et NOTRe, les élus du Forum métropolitain du Grand Paris avaient souhaité dresser en partenariat avec l'Apur et l'Institut Paris Region (ex-IAU ÎdF) un premier bilan. Établi à partir d'une centaine de réponses de DGS (Directeurs Généraux des Services) à un questionnaire et une quarantaine d'entretiens auprès d'élus, les résultats avaient largement été salués. Deux ans après, les élus ont souhaité actualiser et compléter ce premier bilan, de nouveau en partenariat avec les agences d'urbanisme. Les enseignements sont riches : une mise en œuvre

avancée mais une période transitoire complexe, la confirmation de place de la commune malgré la reconnaissance de l'utilité de l'échelle supra-communale, des moyens financiers alloués insuffisants qui n'ont pas permis une mise en œuvre dans de bonnes conditions. Enfin, la situation est contrastée entre le cœur d'agglomération, où l'intégration intercommunale est inégale et complexe, les grands EPCI du pourtour de l'agglomération, qui se structurent malgré des difficultés, et les territoires périurbains et ruraux où la dynamique de développement de l'échelon intercommunal se confirme.



PARIS PROJET #44 ÉQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS 2030

Quels sont les services à offrir au citoyen citoyen ? Comment répondre aux besoins croissants en réduisant les inégalités d'accès ? Comment mieux investir l'existant ? Quelle programmation pour quel type de lieu ? Jusqu'où peut aller l'offre en ligne ? Et comment répondre à l'envie de construction collective attendue par les habitants ?

Après « la ville autrement » publiée en 2017, l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) poursuit l'analyse des évolutions qui transforment durablement le rapport à la ville, interrogeant le déjà-là, les réponses qui inventent, qui sont parfois très simples, et les questions à régler pour aller plus loin.

En 2030, la Métropole du Grand Paris comptera 350 000 habitants supplémentaires. Plus d'une personne sur 5 aura 65 ans ou plus en 2050. Les at-

tentes des habitants évoluent avec une demande d'immédiateté et le souhait d'être mieux informés et associés. De nouvelles formes de précarité émergent. La question environnementale devient centrale, de même que la prise en compte des risques sanitaires.

L'étude dresse un panorama de l'offre en équipements et des services dans le Grand Paris et son évolution. Elle s'appuie sur des échanges avec les partenaires de l'atelier, obtenus par questionnaire et par entretien, qui ont permis de partager des retours d'expériences et d'illustrer les enjeux par divers projets en cours ou achevés apportant des réponses.

Ces réponses sont organisées en trois grands chapitres :

- L'optimisation de l'existant
- L'équipement et le service du futur
- L'équipement « as a service »



Des regards de chercheurs et de professionnels ont été intégrés à l'étude, au travers d'une sélection d'articles issus d'un appel à contributions lancé en 2018, permettant d'enrichir la réflexion d'une pluralité d'analyses.

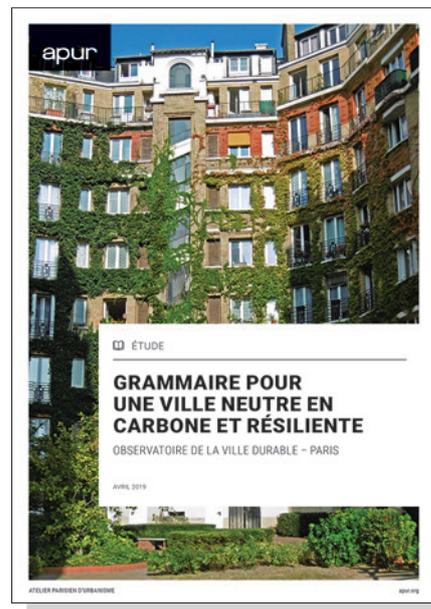
ÉTUDE

GRAMMAIRE POUR UNE VILLE NEUTRE EN CARBONE ET RÉSILIENTE – OBSERVATOIRE DE LA VILLE DURABLE

L'Apur qui travaille sur les thématiques environnementales depuis le début des années 2008 a souhaité à partir de ses travaux sur le cadre bâti, l'énergie, l'eau, le climat, les nouveaux modes de fabrication de la ville, dresser des éléments de grammaire pour contribuer à l'atteinte de cet objectif.

Tirer parti au maximum de l'existant, massifier la réhabilitation des bâti-

ments, privilégier les matériaux bas carbone, exploiter les ressources locales, optimiser chaque m², végétaliser et valoriser le cycle de l'eau, et mutualiser constituent les sept grands chapitres de cette grammaire. Autant de possibilités pour accompagner l'élargissement nécessaire des documents réglementaires vers un cadre carbone climat et les plans climats air énergie.



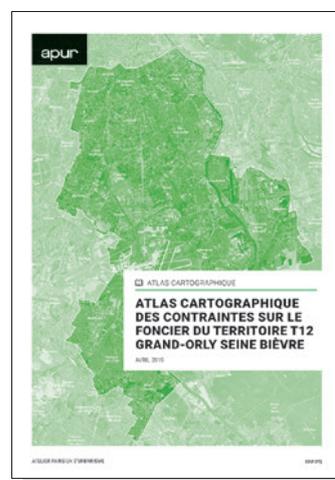
ÉTUDE

LE FONCIER, TRANSFORMATIONS ENGAGÉES DANS PARIS ET LE GRAND PARIS

Longtemps évalué à partir des surfaces de terrains disponibles au regard des besoins de production de mètres carrés bâtis, le foncier a aujourd'hui changé de nature. Il est devenu multiple, invisible, partagé, circulaire, voir vertical ou souterrain. Face à ces nouvelles situations foncières, l'Apur s'est engagé depuis 2018 dans une réflexion prospective permettant d'apprécier ces évolutions majeures dans l'aménagement des villes. Deux premiers documents illustrent cette réflexion :

- Une note indiquant comment les mutations concernent aujourd'hui autant l'espace que les modes de faire, comment la mobilisation foncière s'étend désormais à toutes les surfaces de la ville (sol, dessus, dessous, toits, murs...) et enfin comment le processus de mutation par le parcellaire et par les programmes se réinventent avec une plus grande exploration du potentiel de l'existant, et avec des mutualisations impensables jusque-là, d'espaces et de chronotopie des lieux.
- Un travail cartographique, l'atlas des

contraintes du foncier du territoire de Grand-Orly Seine Bièvre, faisant apparaître de son côté la nécessité d'un autre regard sur les territoires confrontés au poids de l'histoire (héritage industriel, accueil de grandes infrastructures et services urbains...) qui complexifie la faisabilité des projets. L'atlas propose à partir de cette « re-connaissance », un déplacement du projet urbain à partir des espaces disponibles vers un projet urbain intégrant des non potentiels ou des espaces contraints, un passage du foncier « impossible » vers le foncier « possible ». Il s'agit de réfléchir à un nouvel équilibre qui prenne appui sur les défis de la ville durable à partir de quatre problématiques déterminantes du territoire : les risques naturels, les contraintes liées aux infrastructures, les contraintes liées aux risques de pollution des sols, et le découpage foncier du territoire.



1,45 MILLION D'HABITANTS DANS LES QUARTIERS DE GARE DU GRAND PARIS EXPRESS

Au moment où le Grand Paris Express (GPE) se construit, les 68 quartiers des futures gares connaissent de profondes mutations. De nombreux projets urbains sont à l'origine d'une hausse de la population dans certains de ces quartiers. Les habitants des quartiers de gare du GPE regroupent l'équivalent de 21 % de la population de la Métropole du Grand Paris. Ces quartiers qui connaissent de profonds changements et dans lesquels on retrouve de nombreux projets urbains, voient pour certains leur population augmenter. On observe ainsi une augmentation de 3 % de la population dans les 68 quartiers considérés ensemble contre 1 % dans la Métropole du Grand Paris.

En 2015, chaque quartier compte en moyenne, 700 habitants de plus qu'en 2010. En 2010 les 68 quartiers de gare du GPE regroupaient 1 410 000 habitants contre 1 454 300 habitants en 2015. Les 56 quartiers de gare situés dans la Métropole contribuent pour un peu plus de la moitié à sa croissance démographique. Enfin, l'analyse des revenus moyens met en lumière de fortes disparités de revenus selon les quartiers de gare. Les ménages les plus aisés (Saint-Cloud, ligne 15) disposent d'un revenu mensuel par unité de consommation 3 fois supérieur à celui des plus modestes (Clichy-Montfermeil, ligne 16). Plus globalement, les habitants des 68 quartiers de gare disposent d'un reve-



nu mensuel par unité de consommation inférieur à ceux de la MGP (1965 €/UC contre 2 201 €/UC dans la Métropole).

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET GRAND PARIS EXPRESS

À son achèvement, le réseau du Grand Paris Express reliera une quarantaine de sites universitaires et de grandes écoles implantés dans un quartier de gare. En 2018, 130 établissements d'enseignement supérieur sont situés dans les quartiers de gare du Grand Paris Express, dont une quarantaine de sites universitaires et de grandes écoles. 96 300 étudiants résident dans les quartiers de gare du GPE. Une douzaine d'entre eux constitue d'ores et déjà des polarités étudiantes. L'étude est constituée notamment d'un recueil de cartes qui montrent qu'à l'horizon 2030, le Grand Paris Express viendra modifier les pratiques de déplacements depuis et vers les lieux d'enseignement du supérieur en améliorant sensiblement leur desserte. De nombreux établissements vont ainsi devenir plus accessibles plus rapidement. De même, de nombreux étu-

dians résidant dans les quartiers de gare se déplaceront plus vite et plus facilement, voyant ainsi leur espace de mobilité se dilater et leur « champ des possibles » s'élargir. Par les territoires qu'il traverse et dessert, le futur réseau permet également de mettre en lumière les quartiers sous-dotés en matière d'offre du supérieur, notamment ceux situés dans le quart nord-est du Grand Paris, traversé par les lignes 15 est, 16 et 17. Dans ces quartiers, l'existence d'un foncier encore mobilisable combiné à la future desserte, peut fournir un levier de production d'une offre ajustée aux besoins et livrer un élément de réponse aux inégalités territoriales de la métropole. Les quartiers de gare formeront des centralités où la création de logements adaptés, assortis de services particuliers (espace commun de travail, salle de sport) et la présence de centres



de e-learning dotés de places assises pourraient répondre au moins partiellement aux besoins des étudiants éloignés de leur lieu d'études.

 ÉTUDE

LES MUTATIONS DANS LES QUARTIERS DE GARE DE LA LIGNE 15 SUD

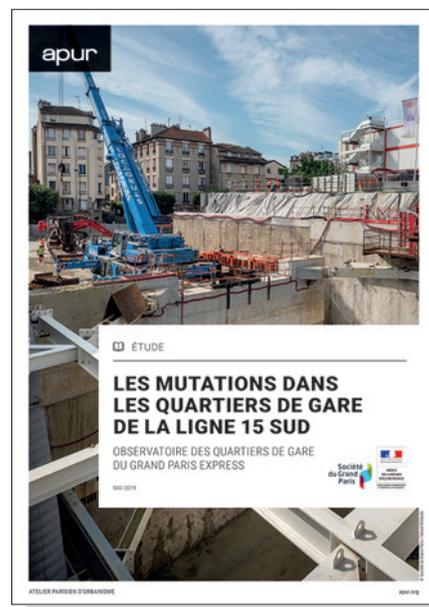
En 2025, de Pont de Sèvres à Noisy-Champs, la ligne 15 sud du Grand Paris Express desservira 16 nouvelles gares. Plus de 4,1 millions de mètres carrés y sont programmés, répartis au sein de 80 projets couvrant 21 % de la superficie des quartiers de gare.

Ces chiffres sont analysés et mis en perspective dans l'étude « [Mutations dans les quartiers de gare du Grand Paris Express – 35 gares mises en service d'ici 2025](#) ».

Ces projets entraîneront d'ici 10 ans la réalisation de 33 000 logements,

1,4 million de m² de bureaux, 0,9 million de mètres carrés d'autres surfaces d'activités. Des opérations de renouvellement urbain sont également engagées dans 12 quartiers sur 16 garantissant le maintien des populations déjà présentes et améliorant leur cadre de vie.

L'étude présentée ici souligne une tendance au rééquilibrage en matière de mixité fonctionnelle et sociale. À terme, les opérations en cours et à venir devraient amener à un équilibre de 60 % de logements et 40 % d'activités.


 ÉTUDE

MUTATIONS DANS LES QUARTIERS DE GARE DU GRAND PARIS EXPRESS – 35 GARES MISES EN SERVICE D'ICI 2025

186 projets urbains sont engagés dans les 35 quartiers du Grand Paris Express entourant les gares à livrer d'ici 2025 (couvrant 28 % de la superficie de ces quartiers). Ces projets entraîneront d'ici 10 ans la réalisation de 84 000 logements, 2,5 millions de m² de bureaux, et plus de 2,1 millions de m² d'autres surfaces d'activités.

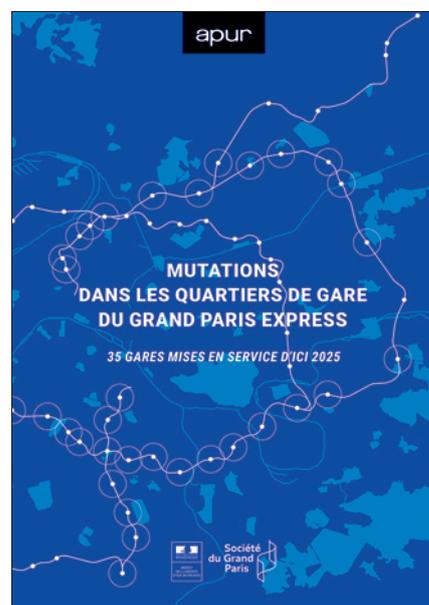
Cette étude fait le point sur ce projet urbain de grande ampleur au travers de 5 grands enjeux :

- L'accélération de la construction de logements, la mixité fonctionnelle et le rééquilibrage territorial ;
- La mixité sociale et la réduction des inégalités ;
- L'engagement environnemental et l'innovation au service de la ville zéro carbone ;
- L'accessibilité et l'embellissement des espaces publics ;
- Les nouveaux modes de faire, la diversification des usages et des outils.

L'analyse quartier par quartier sou-

ligne une tendance au rééquilibrage en matière de mixité fonctionnelle et sociale. Elle met en évidence une ambition environnementale, plus forte pour les projets à venir que dans ceux déjà réalisés, même si les engagements énoncés ne permettent pas de relever tous les défis de la ville inclusive et zéro carbone. L'étude décrit la place réservée aux espaces publics dans les futurs quartiers de gares du Grand Paris, insiste sur l'importance des actions à mener pour faciliter le rabattement aux gares mais aussi la nécessité de prévoir des franchissements, une place pour de nouveaux services de mobilité, une réduction du stationnement automobile et une attention accrue portée à l'animation des rez-de-chaussée.

Une lecture plus globale alerte sur le fort contraste entre l'ouest et l'est de la métropole. Les projets des quartiers de gare situés à l'ouest de la ligne 14 (comprise) se développent beaucoup plus vite que ceux situés à l'est.



L'ensemble des acteurs doit se mobiliser pour accélérer le rééquilibrage territorial en valorisant les potentiels et les atouts, notamment environnementaux, des quartiers de gare situés à l'est de la métropole.

ATELIER SEINE, UNE VISION COMMUNE POUR LE SITE DE LA SEINE

En novembre 2018, le Conseil de Paris a marqué le lancement d'un Atelier Seine ayant pour but de réunir autour de la table toutes les parties prenantes concernées par le fleuve et ses abords et d'établir une vision commune pour la Seine. Cette instance de dialogue est accompagnée et informée par l'Apur qui a par ailleurs inscrit ce travail d'accompagnement et d'animation dans son programme de travail partenarial 2019-2020.

L'Atelier Seine Paris est :

- Un lieu d'échanges autour de la définition du périmètre d'extension Unesco et de création de la zone tampon (Île aux Cygnes, tour Saint-Jacques, jardin des Plantes...);
- Un lieu d'échanges pour l'élaboration d'actions pour préserver et valoriser ce paysage exceptionnel, sa beauté et sa richesse patrimoniale et faciliter son accès pour tous ;
- Une instance de dialogue sur les différents projets à venir portés sur le site de la Seine par les différents acteurs,

instance développant une vision commune des projets ;

- Un lieu d'échanges sur une doctrine globale sur le grand paysage de la Seine.

L'Apur, a réalisé des cahiers de synthèse de chacun des 6 ateliers qui se sont tenus durant l'année 2019. Ils ont permis de rédiger le livre blanc qui a été présenté et discuté au Conseil de Paris du 11 décembre 2019.

Le livre blanc, dans son volet 1, propose le récit d'une stratégie collective autour de la vision du Site de la Seine comme « bien commun », son importance dans le grand paysage urbain, l'embellissement de ses espaces, ses accessibilités, continuités et la diversification des usages. Ces grands objectifs guident les choix urbains pour lancer des projets d'aménagement de l'espace public, les choix des jurys lorsqu'il s'agit de choisir des projets privés. Le volet 2 du livre blanc rassemble différentes contributions permettant d'apprécier les grandes convergences mais aussi les nuances,



Livre blanc présenté au Conseil de Paris en décembre 2019

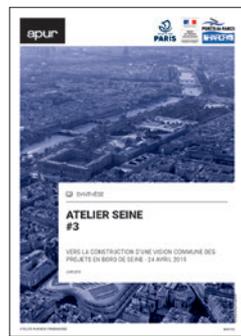
voire quelques différences de points de vue concernant notamment l'équilibre entre l'espace public ouvert à tous et les activités économiques propres aux ports.



ATELIER 1
(29 janvier) :
Séance d'installation
Objectifs et travaux de
l'Atelier Seine, vision
partagée



ATELIER 2
(25 mars) :
Échanges sur la vision
patrimoniale du site de la
Seine
(périmètre Unesco, zone
tampon, plan de gestion et
de valorisation...)



ATELIER 3
(24 avril) :
Construction d'une vision
assemblée des projets en
bord de Seine, dynamiques
partagées, mises en
perspective, évolution des
paysages



ATELIER 4
(27 juin) :
Usages du site de la
Seine : trafic fluvial,
économie touristique,
loisirs, biodiversité, îlot de
fraîcheur...



ATELIER 5
(20 septembre) :
Le cahier des prescriptions
architecturales et
paysagères du site de la
Seine (1999), Réflexions
autour d'une actualisation
liée à l'évolution des
usages et l'urgence
climatique



LES ATELIERS PRÉPARATOIRES AU PLUI DE 4 EPT

Depuis 2018, dans le cadre de son programme de travail partenarial, l'Apur mène des séries d'ateliers sur des territoires métropolitains pour préparer les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI). Ils réunissent l'ensemble des acteurs et des services des collectivités d'un territoire autour de sujets au cœur des mutations en cours. Selon le choix de chaque territoire, les élus y participent ou simplement les organisent. Ces ateliers ont pour rôle de constituer un lieu de connaissance et de débat sur tous les sujets d'étude nécessaires à la préparation des politiques urbaines du territoire.

Le déroulement de chaque série d'ateliers est élaboré à partir des bases de données et des études de l'Apur, croisées avec les données et documents des villes du territoire et des services de l'établissement

public territorial (EPT) et sur la base de questionnements conjoints.

Cette méthode itérative offre un cadre aux services techniques des collectivités pour fabriquer une connaissance partagée, socle d'une culture commune pour l'élaboration et le suivi des documents d'urbanisme. Pour la tenue de ces ateliers, l'Apur prépare des dossiers thématiques qui, mis en ligne, contribuent à forger une culture partagée des villes, des territoires et de la métropole.

Après des ateliers sur le territoire de Plaine Commune (EPT6), en 2018 et 2019, trois séries d'ateliers ont été organisées sur les territoires de Paris Terres d'Envol (EPT7), de Grand Paris Grand Est (EPT9) et Paris Est Marne & Bois (EPT10). Pour ce dernier l'Apur a été accompagné par le CAUE 94.

L'accompagnement a notamment porté

sur 6 grandes thématiques :

- La protection et renforcement de la nature et réponse aux enjeux environnementaux
- Le patrimoine et paysage
- La transformation des tissus urbains, projets et mobilités dont quartiers de gare
- Les évolutions démographiques, politique du logement et de l'hébergement
- La vie urbaine : équipements et services, centres-villes centralités, commerce
- L'activité économique : ZAE, Commerces, logistique, mixité fonctionnelle

Les documents réalisés pour ces ateliers sont mis en ligne au fur et à mesure de leur validation et de l'élaboration des synthèses. Ainsi, sont déjà disponibles les dossiers de Paris Terres d'Envol et de Paris Est Marne&Bois.

ÉTUDE

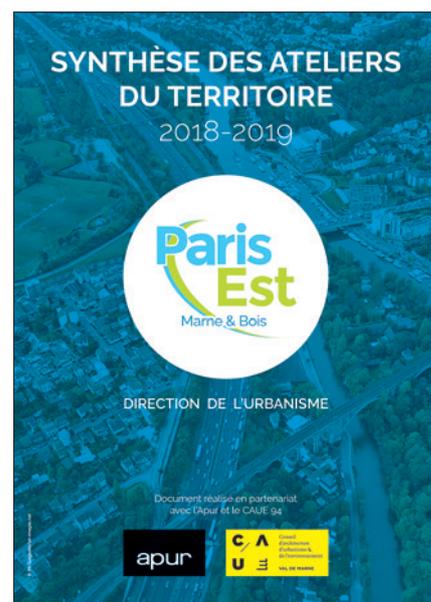
LES ATELIERS DE PARIS EST MARNE&BOIS

Dans le territoire de Paris Est Marne&Bois, cinq ateliers thématiques ont été organisés à partir de mars 2018. Ces ateliers avaient pour objectif de disposer d'une connaissance du territoire pour une meilleure prise en compte de ses enjeux par la Métropole du Grand Paris et les autres collectivités compétentes en matière d'urbanisme. C'était aussi l'occasion pour le territoire d'engager une démarche préalable à l'élaboration d'un projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Pour chaque atelier, l'Apur a réalisé des documents préparatoires, regroupant les données et les études qui se rapportent au sujet traité à partir de ses propres bases de données et de ses études dont sont extraits des focus sur le territoire. Les données et dossiers four-

nis par Paris Est Marne&Bois issus de ses services et de ses partenaires ont complété le panel des documents utilisés. Ainsi par exemple, pour l'atelier qui traitait de l'économie et du commerce, la CCI et le CODEV 94 ont présenté les enjeux du développement économique de ce territoire et les questions liées l'emploi et au commerce de proximité. Le CAUE 94, partenaire de ces ateliers, a apporté un éclairage sur les enjeux architecturaux et paysagers et montré des exemples de bonnes pratiques. Leurs documents sont intégrés dans les dossiers préparatoires aux ateliers. L'Apur et le CAUE 94 ont assuré l'organisation et l'animation des ateliers. Après chaque atelier, le dossier élaboré lors de sa préparation a été consolidé.

Fin 2019, une synthèse des ateliers a été



élaborée conjointement par les services du territoire, le CAUE 94 et l'Apur.

LES ATELIERS DE PARIS TERRES D'ENVOL

Afin de préparer son projet de territoire et l'élaboration de son PLUI, Paris Terres d'Envol a souhaité réaliser des ateliers pour approfondir la connaissance du territoire et dégager les principes et enjeux urbains, environnementaux, patrimoniaux et paysagers qui alimenteront le diagnostic territorial et la définition des grandes orientations de son projet de territoire.

Chaque atelier a exploré un aspect particulier de l'aménagement et du développement urbain.

Quatre thèmes ont ainsi été successivement abordés : environnement, habitat, développement économique ; morphologie urbaine et projets.

Les débats au sein des ateliers ont pris appui sur quelques questions :

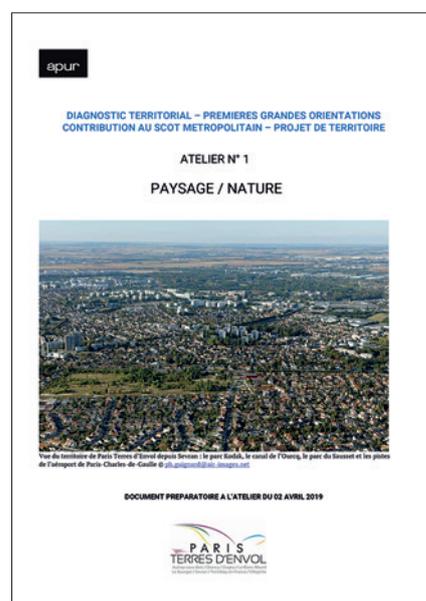
- **Environnement** : les questions abordaient à la fois les qualités environnementales, la présence de la nature et la façon de la renforcer, la valorisation des paysages, la prévention des risques et la réduction des nuisances.
- **Habitat** : les questions portaient sur la politique du logement, ses diffé-

rentes facettes : logement social, habitat indigne, parcours résidentiels et logements spécifiques ainsi que sur les outils nécessaires pour la mener et renforcer les qualités résidentielles du territoire.

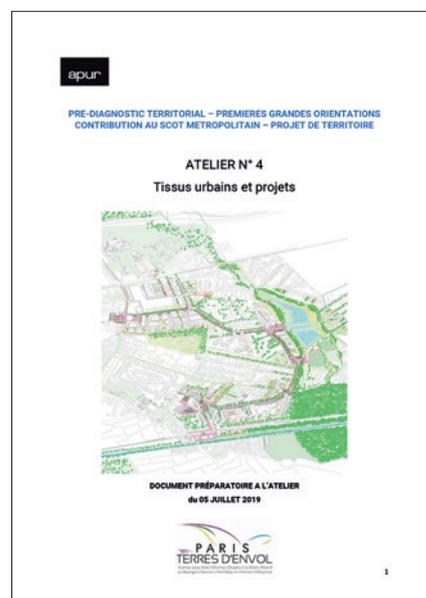
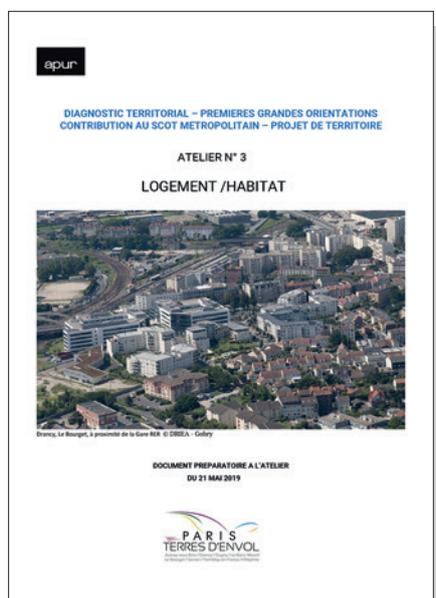
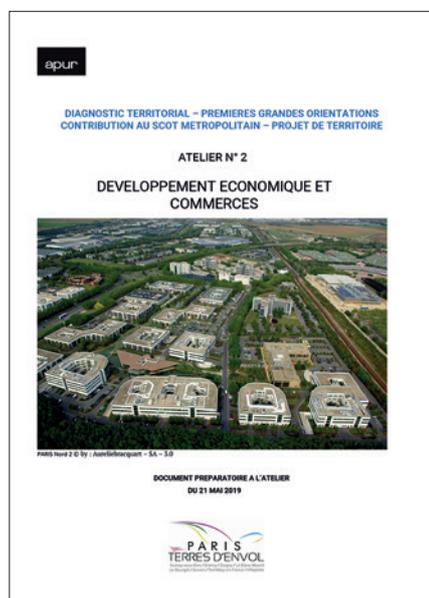
- **Développement économique** : les questions portaient sur les zones d'activités économiques, leur avenir et leur transformation, sur les besoins d'un immobilier d'entreprises adapté à la réalité des activités et à leur évolution, et enfin, sur les nouvelles filières et les industries innovantes.
- **Morphologie urbaine et projets** : les questions portaient sur le caractère des tissus urbains existants, leurs qualités et leurs évolutions ainsi que sur l'évolution des outils réglementaires en relation avec les projets d'aménagement et de transports à venir à l'horizon 2030.

L'Apur accompagne Paris Terres d'Envol pour la préparation, l'animation et la synthèse des ateliers.

Dans ce cadre, l'Apur réalise des documents préparatoires, regroupant les



données et les études qui se rapportent au sujet traité à partir de ses propres bases de données et de ses études dont sont extraits des focus sur le territoire. Les données et dossiers fournis par Paris Terres d'Envol issus de ses services ou des études qu'il a commandité complètent le panel des documents utilisés.



UNE CARTE INTERACTIVE POUR RÉVÉLER L'ÉVOLUTION DES BÂTIMENTS PARISIENS

Un premier outil de data visualisation des demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables) permettant de suivre les tendances à l'œuvre.

De nombreuses actions sont menées pour faire de Paris une ville neutre en carbone et résiliente. L'Apur, en lien avec la direction de l'urbanisme de la Ville de Paris, a créé le premier outil de data visualisation des demandes d'autorisation d'urbanisme (PC : permis de construire – et DP : déclarations préalables) qui permettent de suivre les tendances à l'œuvre.

Répondre aux objectifs climatiques à l'horizon 2050 implique une évolution de toutes les composantes de la ville, des espaces libres, publics comme privés, du bâti existant et à venir. Différentes politiques publiques (plans climat, normes de réglementation thermique, zonage pluvial, etc.) orientent en ce sens les évolutions des tissus urbains. La mesure des impacts de ces politiques demeure un exercice difficile faute d'indicateurs pertinents et fiables. La mise en place de tels indicateurs de suivi est donc nécessaire pour mesurer l'écart entre l'atteinte des objectifs et la réalité, pour

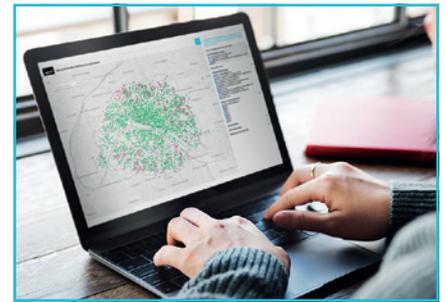
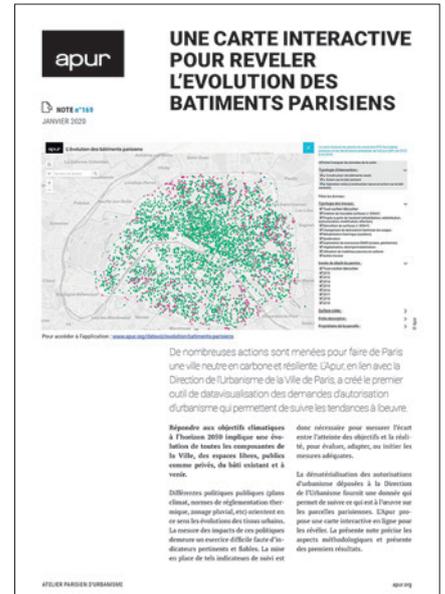
évaluer, adapter, ou initier les mesures adéquates.

La dématérialisation des autorisations d'urbanisme déposées à la direction de l'urbanisme fournit une donnée qui permet de suivre ce qui est à l'œuvre sur les parcelles parisiennes. L'Apur propose une carte interactive en ligne pour les révéler.

La carte interactive en ligne permet à chacun de visualiser les avancées et cette note en précise les aspects méthodologiques et les premiers résultats.

Pour installer ce corpus, plusieurs filtres ont été appliqués sur ces données: le type d'autorisation, l'autorisation rendue, la période considérée. L'étude de l'occurrence des termes des descriptifs des opérations a ainsi permis d'identifier les mots-clés pour classer les actions menées par catégories: action sur le bâti existant, construction neuve, changement de destination, réhabilitation thermique, surélévation, exploitation de ressources ENR&R, végétalisation.

Cette carte permet aussi de renseigner chacune des opérations via un clic et d'en obtenir la description à partir des informations de l'opendata.



LA RÉHABILITATION DES HABITATIONS À BON MARCHÉ (HBM) – VERS UNE ÉVOLUTION « DURABLE »

Dans le cadre des réflexions en cours sur les quartiers NPNRU (Nouveau programme national de renouvellement urbain), la Ville de Paris a confié à l'Apur une mission d'évaluation des objectifs Plan Climat de 80 kWh/m²/an de consommation unitaire et de 60 % de baisse de consommation d'énergie pour le parc HBM.

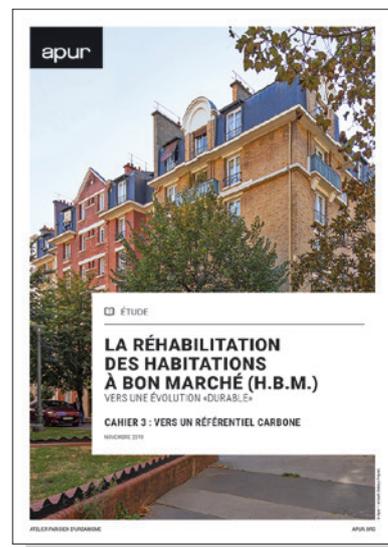
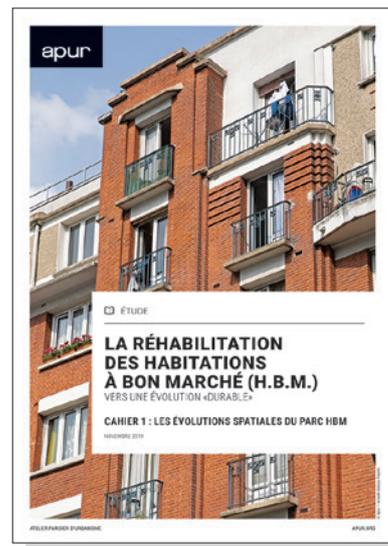
L'étude de l'Apur, menée en lien avec la direction du Logement et de l'Habitat de la Ville de Paris, Paris Habitat, la RIVP et Elogie-SIEMP, propose une capitalisation des retours d'expériences des opérations grâce à des visites de chantiers, des entretiens auprès de MOA, MOE et BET, une analyse des diagnostics énergétiques et une compilation des plans et diverses données mises à disposition. Cette étude est organisée en 3 cahiers :

- Le premier traite des évolutions spatiales du parc depuis sa création. Il

décrit les différentes interventions sur la morphologie des ensembles, les espaces extérieurs ou à l'intérieur des locaux, qui ont permis d'adapter les HBM aux nouvelles normes et exigences de confort ;

- Le deuxième aborde les aspects techniques de ces interventions en détaillant les caractéristiques initiales des bâtiments et les procédés techniques mis en œuvre. L'impact de ces dispositifs est évalué par le retour d'expérience et une analyse détaillée des audits énergétiques ;

- Le troisième propose d'élargir la grille d'actions mises en œuvre dans le cadre des opérations Plan Climat en mettant l'accent sur des approches et dispositifs encore peu valorisés dans les opérations, et qui pourraient contribuer de façon significative à l'amélioration de l'impact environnemental de ce parc.



NPNRU ORGUES DE FLANDRE

L'ensemble des acteurs qui interviennent sur le site des Orgues de Flandre depuis de nombreuses années s'accordent sur le fait que le site doit être transformé pour améliorer la vie quotidienne des habitants, apporter une qualité d'usage des espaces collectifs et des équipements publics, et créer les conditions d'une meilleure insertion dans son quartier. Face à ce constat une étude urbaine a été réalisée par l'Apur dans le cadre des études inscrites au protocole de préfiguration du Nouveau programme national de renouvellement

urbain (NPNRU).

L'Apur a mené cette étude selon une méthode d'ateliers, qui permet l'implication des habitants et gestionnaires du secteur depuis la définition des enjeux jusqu'aux propositions d'aménagements.

Ce document présente la méthode de travail et son résultat qui devrait permettre de réformer dans les années à venir le fonctionnement du cœur d'îlot autour d'un nouvel espace vert mettant en valeur les qualités de cet ensemble remarquable.



LA TRANSFORMATION DE LA PORTE D'ORLÉANS

Le réaménagement d'une porte en place du Grand Paris...

Dans le cadre de son programme de travail partenarial, l'Apur, a étudié le réaménagement de la porte d'Orléans. La transformation de cette porte en place, déjà étudiée en 2010 dans le cadre du prolongement de la ligne 4, correspond à une attente forte de traitement de l'interface entre les projets de requalification de la RD 920 portée par le conseil départemental des Hauts-de-Seine (CD 92) et de l'avenue du Général Leclerc à Paris. Cette étude s'est déroulée dans le cadre d'ateliers associant toutes les parties prenantes afin de co-construire les contours d'un futur réaménagement. Depuis novembre 2018, ces ateliers menés par l'Apur avec la mission Métropole du Grand Paris de la Ville de Paris ont réuni

RATP, Optiles, Île-de-France Mobilités, le conseil départemental des Hauts-de-Seine, la mairie de Montrouge, la mairie du 14^e, et des représentants de la Ville de Paris.

À la suite d'un premier travail de diagnostic qui a fait émerger l'enjeu prioritaire d'amélioration des continuités pour les piétons et les vélos, l'étude s'est concentrée sur la réorganisation du pôle bus nécessaire à la mise en œuvre d'itinéraires de qualité. C'est ainsi qu'ont été élaborés une série de scénarios explorant les différentes options qui ont permis d'aboutir à une esquisse posant les bases d'un processus de transformation étape par étape.

Le document constitue le support graphique de cette proposition présentée au cours de la réunion publique du 25 septembre 2019.



ÉTUDE

PROJET VILLA D'ESTE – RESTITUTIONS DES ÉCHANGES DES ATELIERS DES 27 SEPTEMBRE ET 4 DÉCEMBRE 2019

Dans le cadre de son programme de travail partenarial, l'Apur a réalisé une étude urbaine selon une démarche participative sur les espaces extérieurs de Villa d'Este et du jardin de la dalle d'Ivry.

La configuration des espaces libres est aujourd'hui source de multiples dysfonctionnements qui produisent un environnement dégradé.

Face à ce constat il est nécessaire de partager une vision urbaine, architecturale et paysagère d'ensemble et un projet s'appuyant sur les atouts du quar-

tier : vitalité commerciale, mixité des fonctions et mixité sociale. Les ateliers réunissent habitants, usagers, propriétaires et gestionnaires du secteur, invités à travailler ensemble à la recherche de principes partagés. Ces documents restituent la teneur des échanges lors de l'atelier#1 qui a abordé la consolidation du diagnostic et de premières pistes d'aménagement, et lors de l'atelier#2 au cours duquel les participants ont été invités à réagir aux trois scénarios contrastés proposés par l'Apur.



ÉTUDE

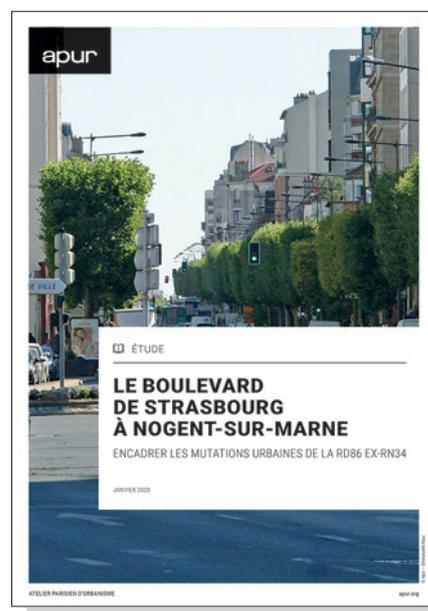
LE BOULEVARD DE STRASBOURG À NOGENT-SUR-MARNE – ENCADRER LES MUTATIONS URBAINES DE LA RD86 EX-RN34

Le boulevard de Strasbourg, à Nogent-sur-Marne, au cœur du territoire de Paris Est Marne & Bois est emblématique de ces grandes voies qui structurent la métropole. Depuis la place du Général Leclerc près de la gare du RER A jusqu'à l'entrée du Perreux-sur-Marne, de nombreux projets sont en chantier ou en préparation, transformant son paysage, modifiant les continuités bâties.

L'Apur, en lien avec les services des collectivités concernées, a observé les

mutations en cours et proposé à la fois des évolutions de leurs règlements d'urbanisme et un projet paysager, préfigurant une démarche qui pourrait se déployer dans d'autres situations de la métropole.

Cette étude propose à la fois des modifications du PLU de Nogent-sur-Marne et les principes d'aménagements paysagers à mettre en œuvre pour la requalification du boulevard en renforçant fortement la présence de la nature.



VERS UN CADASTRE SOLAIRE 2.0

Pour enrayer sa très forte dépendance énergétique et aller vers la neutralité carbone, la Métropole du Grand Paris (MGP) doit réduire sa consommation mais aussi produire localement une partie de l'énergie qu'elle consomme en valorisant les ressources renouvelables présentes sur son territoire.

Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM) fixe un objectif de 60 % d'énergies renouvelables et de récupération, dont 30 % produites localement dans le mix énergétique métropolitain à horizon 2050. Parmi ces ressources, l'énergie solaire occupe une place de premier plan avec un potentiel théorique d'environ 6 TWh à l'échelle de la MGP (entre 5 et 10 % de la consommation d'énergie de la MGP) estimé à partir de l'extension du cadastre

solaire parisien réalisé par l'Apur dans le cadre du Plan Local Énergie en 2015.

Conscient des faiblesses opérationnelles de ce premier travail d'estimation, l'Ademe et l'Apur avec le soutien de la Métropole du Grand Paris ont décidé de lancer un groupe de travail pluridisciplinaire pour accompagner le développement du solaire sur le territoire métropolitain.

À l'heure où les collectivités accélèrent leurs stratégies de transition énergétique, il est nécessaire de leur mettre à disposition des données fiables et partagées et d'y adosser les outils d'aide à décision qui leur permettront d'établir des scénarios réalistes.

C'est dans cette optique que s'inscrit la réalisation d'un cadastre solaire 2.0.



RÉFÉRENTIEL POUR UNE GESTION À LA SOURCE DES EAUX PLUVIALES DANS LA MÉTROPOLE – CAHIER 3 | ACTEURS ET RETOURS D'EXPÉRIENCE

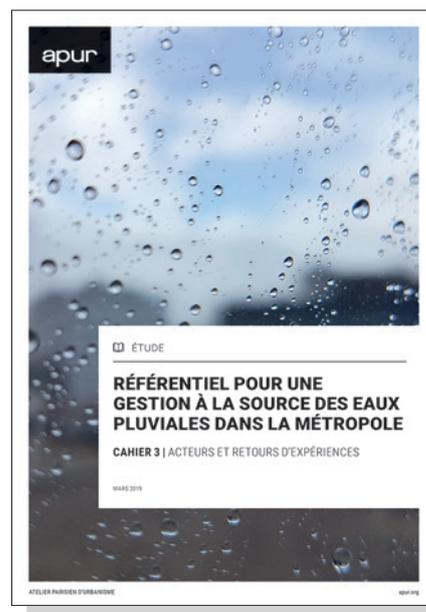
Le référentiel pour une gestion à la source des eaux pluviales dans la métropole du Grand Paris est développé dans le cadre des réflexions sur la baignade en Seine et en Marne à l'horizon 2024 et plus particulièrement du comité de pilotage « Qualité de l'eau et baignade en vue de l'objectif Jeux olympiques et paralympiques – JOP » piloté par le préfet de Région Île-de-France et la maire de Paris.

Inscrit au programme partenarial de l'Apur de 2017 à 2019, ce référentiel est élaboré en coordination étroite avec le groupe de travail sur « la gestion des eaux pluviales » (piloté par la Direction de l'Eau du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis – CD 93) et celui sur « la priorisation des rejets » (piloté par

le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne – SIAAP).

Ce 3^e cahier a été réalisé à partir de quatre ateliers dédiés aux aménageurs et grands projets urbains, aux grands propriétaires fonciers et à la gestion du patrimoine, aux acteurs publics et à l'inscription des politiques publiques dans les documents réglementaires, et enfin aux acteurs privés.

La diversité des retours d'expériences témoigne d'un changement de culture dans l'ensemble de la chaîne d'acteurs avec en particulier l'intérêt d'une gestion des petites pluies comme opportunité pour réduire les volumes rejetés et repenser le rapport de la ville à l'eau.



NOTE

LES BESOINS EN FROID DES BÂTIMENTS PARISIENS

Les consommations liées au froid progressent. En 20 ans, elles ont ainsi doublé dans les commerces parisiens. Au niveau national, le marché de la climatisation affiche une croissance continue (+ 8 % en 2017). Évolutions culturelles et climatiques sont autant d'éléments qui permettent d'expliquer cette tendance. En 2050, les besoins de froid devraient être de 3,5 à 4 TWh/an en tenant compte à la fois des évolutions climatiques, et de l'amélioration des bâtiments.

L'évolution à la hausse de ces besoins implique de déployer une stratégie pour réduire fortement l'impact environnemental de ces besoins croissants pour aller vers une ville neutre en carbone et résiliente en 2050. L'objet de cette note est de livrer des éléments pour adapter des stratégies selon le contexte urbain et de contribuer à un développement « équilibré » et optimal de ce grand service urbain que constitue le réseau de froid.



ÉTUDE

REDÉCOUVERTE DE LA VIEILLE-MER ET INTÉGRATION DES BASSINS DE GESTION DES EAUX PLUVIALES EN SEINE-SAINT-DENIS

En 2019, l'Apur a réalisé deux nouvelles études sur l'eau dans le cadre de son programme de travail partenarial, finalisées début 2020 : la première est un Atlas de la Vieille-Mer et des bassins de gestion des eaux pluviales en Seine-Saint-Denis, et la seconde présente des Orientations pour une redécouverte de la Vieille-Mer et l'intégration des bassins des Brouillards et de la Molette. L'Atlas permet d'identifier les enjeux qui se rattachent à la valorisation de l'eau en milieu urbain, à l'échelle du département. C'est un outil important pour accompagner le Plan d'investissement bassins (PIB) adopté par le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis au mois de septembre 2018. Il s'attache surtout au volet du plan relatif à l'intégration urbaine et esthétique

des bassins à ciel ouvert. Cette étude permet de disposer d'un cadre d'observation et de connaissance urbaines larges pour comparer les situations et mettre en perspective le devenir des ouvrages existants, ainsi que la place à donner à ceux à venir. L'étude constitue un approfondissement de l'atlas. Elle se focalise sur les enjeux de la séquence du parc Georges-Valbon et ses abords. Ce secteur est identifié par de nombreux axes du PIB : la création d'un lieu de baignade en milieu naturel, l'intégration urbaine des bassins (Brouillards et Molette), leur ouverture au public (extension du parc), la préservation et l'enrichissement de la biodiversité et, surtout, le projet de renaissance de la Vieille-Mer durant son parcours dans le parc.



VERS UN RÉSEAU DE STATIONS (DE) SERVICES URBAINS, ÉTAT DES LIEUX ET CAPACITÉ D'ÉVOLUTION

402 stations-service tissent un réseau dense dans la Métropole du Grand Paris. Les restrictions qui pèsent sur la circulation des véhicules thermiques et les exclusions progressives des moteurs à combustion à Paris et dans la Métropole du Grand Paris, invitent les acteurs publics et privés à s'interroger sur l'avenir des ouvrages consacrés à la distribution de carburants.

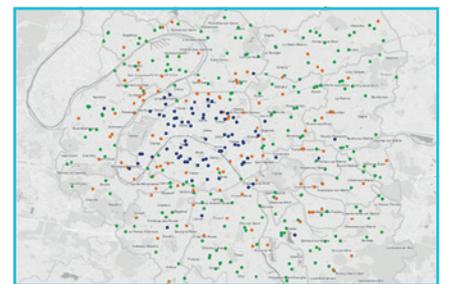
L'étude a permis de dresser un état des lieux complet de l'offre en stations-service publiques dans la Métropole du Grand Paris. En comparant cet inventaire avec les éléments capitalisés en 2012, l'Apur livre une connaissance fine des mouvements intervenus au cours de ces dernières années et peut décliner les caractéristiques physiques et fonctionnelles de chacun de ces ouvrages. 402 stations-service sont ainsi opérationnelles dans la Métropole du Grand Paris, pour une occupation foncière totale de 59 hectares. Chaque station occupe en moyenne une surface de 1 460 m².

À l'issue de ce travail de référence-

ment, l'Apur a intégré l'ensemble des contraintes réglementaires liées à l'installation de nouvelles énergies au cœur des stations-service. La prise en compte de ces éléments a permis d'élaborer une matrice conduisant à établir une typologie des stations existantes selon leur capacité ou non à accueillir de nouvelles énergies.

À ce stade, l'étude aboutit à la projection suivante :

- 222 stations sont identifiées comme mutables et pourraient accueillir de nouvelles énergies telles que le GNV/BioGNV ou l'hydrogène.
- 102 stations seraient éventuellement transformables sous conditions, elles pourraient accueillir des offres complémentaires sous réserve de se séparer de tout ou partie des carburants actuellement distribués ou d'une refonte profonde de leur aménagement.
- 78 stations ne peuvent pas accepter de nouvelles énergies. En revanche, ces stations pourraient, sous réserve d'une capacité du réseau électrique suffisante,



accueillir des « hubs » de recharge électrique et/ou d'autres services urbains.

NOTE

L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR EN LIEN AVEC LA BAISSÉ DU TRAFIC ROUTIER

La qualité de l'air s'améliore à Paris et dans le cœur de l'agglomération parisienne mais les niveaux de dioxyde d'azote et de particules PM₁₀ restent préoccupants et au-dessus de valeurs limites annuelles nécessitant la poursuite d'actions dans tous les secteurs d'activité. À Paris en particulier, le trafic routier reste le secteur clé d'action, en contribuant aux deux tiers des émissions de NO_x et à un tiers des émissions des PM₁₀.

En croisant différentes études, notamment d'Airparif, du King's College, de la Ville de Paris et de la Métropole

du Grand Paris, cette note permet de mettre en perspective les impacts très bénéfiques de la baisse de la circulation sur la santé et aussi sur l'accidentologie, l'environnement, le bruit et ainsi plus largement sur la qualité de vie. Elle propose des pistes de réflexion pour la suite, comme de continuer à documenter l'impact des mesures de restriction de circulation, ou de faire évoluer le parc automobile en lien avec les constructeurs vers des véhicules plus compacts et moins émetteurs, adaptés aux faibles vitesses en ville.



NOTE

LES OUTILS AU SERVICE DE LA LOGISTIQUE URBAINE DANS LES PLU – L'EXEMPLE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE PARIS

Les besoins croissants de livraison au cœur de la métropole nécessitent une organisation optimisée de la logistique. Lors de sa modification en 2016, le PLU parisien a renforcé ses outils pour favoriser les espaces dédiés à la logistique. Pour la première fois, un PLU a considéré la logistique urbaine comme un service nécessaire à la vie des habitants et des acteurs économiques de la ville, au même titre que des équipements publics. L'instauration d'une soixantaine de pé-

rimètres de localisation d'équipements de logistique urbaine et l'extension aux ELU de niveau 3 de la définition des CINASPIC (Constructions et Installations Nécessaires Aux Services Publics d'Intérêt Collectif) font partie des principaux leviers en faveur de la logistique dans la modification du PLU de 2016. Cette note décrit les principaux dispositifs qui pourraient être repris par d'autres PLU et PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) en les adaptant aux contextes locaux.



ÉTUDE

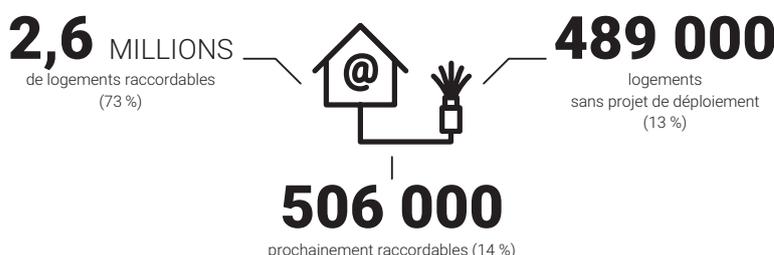
APPROCHE URBAINE DU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Pour un nombre croissant d'entreprises et d'habitants, être éligible à la fibre optique est devenu un élément d'attractivité et un critère pour rester dans une commune, au même titre que les prix immobiliers, la qualité de vie ou l'accessibilité. À l'échelle régionale et nationale, la Métropole du Grand Paris apparaît favorisée pour sa couverture mobile en 4G ou pour l'accès à internet à très haut débit, mais à l'échelle métropolitaine, on observe de grandes disparités dans les déploiements, avec des risques de décrochage numérique de certains territoires et d'inégalités. Si les questions d'usages du numérique par les individus et les entreprises sont désormais centrales, elles ne doivent pas faire oublier celle, encore présente, de l'accès aux réseaux. En prolongement de l'étude de 2017, l'Apur contribue aux débats en proposant une lecture urbaine des déploiements en fibre optique, réalisés et en projet. La méthode proposée permet de croiser des données urbaines avec les données récemment publiées par l'Observatoire

du haut et du très haut débit, décrivant l'état de déploiement des réseaux de fibre optique grand public à l'immeuble. L'Apur a calculé des indicateurs simplifiés de déploiement pour les logements et les locaux d'activité avec des éclairages sur les logements sociaux, l'habitat collectif, les tissus pavillonnaires ou encore les TPE-PME. Ils sont présentés à l'échelle de la Métropole, des établissements publics territoriaux ou des communes mais aussi pour certains, sur des périmètres urbains particuliers, porteurs d'enjeux, comme les zones d'activités économiques des PLU ou les quartiers de la politique de la ville.



LES DÉPLOIEMENTS DE LA FIBRE OPTIQUE AU 4^e TRIMESTRE 2018 MÉTROPOLE DU GRAND PARIS



ÉVOLUTION DU STATIONNEMENT ET NOUVEAUX USAGES DE L'ESPACE PUBLIC

Quels sont les enjeux liés au stationnement résidentiel, les tendances et le potentiel d'évolution ? L'Apur dresse une analyse des tendances récentes et livre ici une contribution à la mise en place d'un nouveau référentiel de l'espace public parisien.

Dans cette nouvelle étude, l'Apur propose une vision des enjeux de mobilité liés à la gestion du stationnement. Le développement des nouvelles mobilités et des véhicules bas-carbone, l'émergence de mutualisation des parkings en ouvrages, le développement d'outils numériques pour améliorer la connaissance et la gestion de l'offre sont autant de sujets intégrés à l'étude. Tout comme les enjeux écologiques, de confort, d'usages et d'attractivité de l'espace public.

Organisée en 3 volets, ce travail forme une contribution à la mise en place d'un nouveau référentiel de l'espace public parisien.

Le volet 1 « Bilan et potentiel d'évo-

lution du stationnement résidentiel » propose un état des lieux quantitatif des évolutions récentes et des opportunités d'évolution du stationnement accessible aux résidents parisiens.

Le volet 2 « Évolution des usages de la bande de stationnement » fournit un diagnostic prospectif des différents engagements et actions menés par la Ville de Paris, ayant un impact sur le stationnement de surface. Il met en lumière les différents enjeux de transformation du stationnement et leurs impacts en lien avec l'adaptation de la ville face à l'urgence climatique et la valeur de l'espace public.

Enfin, le 3^e volet « Évolution des parkings » aborde plus spécifiquement la question des parkings en ouvrage, qui représentent la grande majorité de l'offre en stationnement hors voirie (488 000 places résidents dans les parkings de logement, les parcs concédés et commerciaux).



BILAN ET ÉVOLUTION DU STATIONNEMENT RÉSIDENTIEL À PARIS

612 610
places résidents
(voirie + parking)



462 690
voitures des ménages
parisiens en 2015
-9 %
en 5 ans

96 ha
de nouveaux services

ÉTUDE

LES ROUTES DU FUTUR DU GRAND PARIS – SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS DES 4 ÉQUIPES DE LA CONSULTATION INTERNATIONALE

Par son sujet ambitieux, son caractère prospectif et son large tour de table, la consultation internationale Les Routes du futur du Grand Paris, qui s'est achevée en octobre 2019 après plusieurs mois d'échanges, de travaux et d'expositions, a permis de faire émerger de nombreuses propositions pour optimiser plus de 1 000 kilomètres du réseau routier structurant francilien et lutter contre ses nuisances. Les quatre équipes pluridisciplinaires (architectes, urbanistes, paysagistes, experts en trafic et mobilité...) retenues ont eu pour mission de répondre à quatre objectifs aux horizons 2030 et 2050 : améliorer le fonctionnement du réseau francilien, réduire les nuisances liées à la circulation autoroutière, tendre vers des autoroutes

et voies rapides mieux intégrées aux territoires qu'elles traversent et produire des solutions soutenables économiquement. Cette synthèse factuelle qui s'appuie sur des centaines de pages de travaux et d'illustrations a été réalisée par l'Apur et l'Institut Paris Region, sous la direction du Forum métropolitain du Grand Paris. Elle s'est attachée à rassembler fidèlement et objectivement les solutions proposées par les quatre équipes : l'Atelier des Mobilités, le collectif Holos, New Deal pour les Voies du Grand Paris et l'équipe SUN (Shared Utility Network). Elle également consultable sur le [site internet de la consultation](#) qui rassemble toutes les informations utiles sur cette démarche unique d'intelligence collective.



NOTE

LES AUTOROUTES URBAINES ET LE BOULEVARD PÉRIPHÉRIQUE, UN AVENIR POSSIBLE

La publication simultanée de plusieurs travaux sur les évolutions possibles du réseau magistral d'Île-de-France et en particulier du Boulevard périphérique invite à quelques rappels et regards croisés. Au travers de cette note, l'Apur propose un regard historique et prospectif sur la

mobilité à Paris et dans la Métropole du Grand Paris de 1957 à nos jours et rappelle les grands enjeux et évolutions à l'œuvre : développement et transformation des infrastructures routières, taux de motorisation en baisse, rôle et place des transports en commun, logistique, nuisances environnementales.



ATELIERS DU BOULEVARD PÉRIPHÉRIQUE

L'Atelier du Boulevard périphérique est une instance de gouvernance partagée avec les collectivités franciliennes et les parties prenantes, accompagnée et informée par l'Apur.

Le 12 juillet 2019 s'est tenu le premier atelier sur l'avenir du Boulevard périphérique, organisé conjointement par la Ville de Paris et la Ville de Malakoff. L'ensemble des acteurs concernés, communes riveraines, EPT, État, Région Île-de-France, MGP, Forum Métropolitain du Grand Paris, départements..., était convié à venir débattre de leur vision du Périphérique, et plus largement, des questions de société, de mobilité, de

pollution et de cadre de vie liées aux autoroutes urbaines.

L'idée d'organiser un atelier partenarial portant plus spécifiquement sur le Boulevard périphérique fait suite aux travaux de la Mission d'information et d'évaluation qui a été menée par une quinzaine d'élus du Conseil de Paris, toutes tendances confondues et de la Consultation internationale sur les routes du futur du Grand Paris portée par le Forum Métropolitain.

Cette page présente les restitutions des interventions des élus, des présentations et des échanges entre les participants pour chacun des ateliers.



USAGES ET ATTENTES DES VISITEURS DANS LES BOIS DE BOULOGNE ET DE VINCENNES – ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE ÉTÉ 2019

Des enquêtes de satisfaction sont régulièrement réalisées par la Ville de Paris auprès des usagers. Elles ciblent en priorité les parcs ou des événements particuliers. En 2019, la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Paris et l'Apur ont souhaité disposer en complément, de données plus générales sur les comportements et les attentes de l'ensemble des visiteurs des deux bois.

Ces données doivent notamment nourrir de nouvelles réflexions sur l'évolution des bois, engagées par l'Apur dans le cadre de son programme de travail 2019-2020.

La comparaison avec les enquêtes similaires réalisées au début des années 2000, fait apparaître une baisse importante de l'utilisation de la voiture pour venir dans les bois et des invariants,

comme le besoin de contact avec la nature des citadins.

Les espaces parcourus font la part belle aux espaces les plus naturels et à la trame d'eau. La promenade, le repos et la détente, les pique-niques ou la pratique libre d'un sport arrivent en tête des activités pratiquées. Le besoin de contact avec la nature se lit aussi dans les opinions et les attentes des répondants, tout comme le souhait des visiteurs d'être davantage informé sur la biodiversité, la faune, d'accéder plus facilement aux informations pratiques et aux commodités ou encore l'envie d'être davantage associés aux réflexions sur l'aménagement ou la gestion des bois, en particulier dans le bois de Vincennes. L'enquête 2019 a aussi été l'occasion de



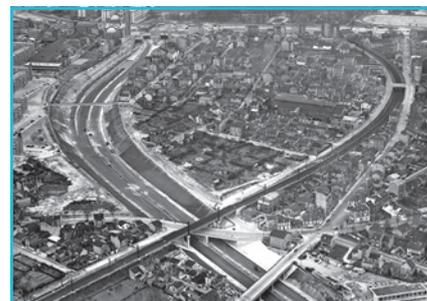
pointer les points faibles des bois parisiens : la prostitution, l'entretien et la propreté, l'importante circulation automobile et le stationnement.

ÉVOLUTION DES RÉSEAUX D'AUTOROUTES ET DE TRANSPORTS COLLECTIFS DANS LE GRAND PARIS

Dans le cadre de ces travaux, l'Apur apporte son propre éclairage historique, au moyen de datavisualisations faisant les liens entre réseaux de transports et mobilité des ménages.

Élaborées en collaboration avec le Pavillon de l'Arsenal, ces deux datavisualisations montrent l'histoire, par grandes époques, de l'installation dans le temps des réseaux de transport dans le Grand Paris :

- La construction du réseau d'autoroutes et de voies rapides depuis les années 60, en lien avec le développement et le peuplement de l'agglomération parisienne, issus des recensements réalisés par l'Insee depuis 1968 ;
- La construction du réseau de transports collectifs depuis les années 70 et l'évolution parallèle de la motorisation des ménages, selon les données de l'Insee disponibles depuis 1975.



© Archives des Ponts et Chaussées – Robert Durandaud

ÉTUDE

ANALYSE DES MOBILITÉS DOMICILE-TRAVAIL

Quelle utilisation de la voiture pour les trajets domicile-travail dans les communes potentiellement concernées par la zone à faibles émissions (ZFE) menée par la Métropole du Grand Paris avec les collectivités ?

Dans la continuité des études 2018 de préfiguration d'une zone à faibles émissions (ZFE) menée par la MGP avec les collectivités, l'Apur poursuit ses travaux sur la connaissance de l'utilisation de la voiture dans les déplacements domicile-travail.

L'étude a pour objectif de mieux connaître, à l'échelle de chacune des communes du périmètre Intra A86 (78 communes et 20 arrondissements parisiens), les modes de déplacement des actifs pour leurs déplacements domicile-travail. Il s'agit de comprendre la place occupée par la voiture dans les trajets liés au travail par les actifs résidant dans les communes à l'intérieur de l'A86 ou traversées par l'A86.

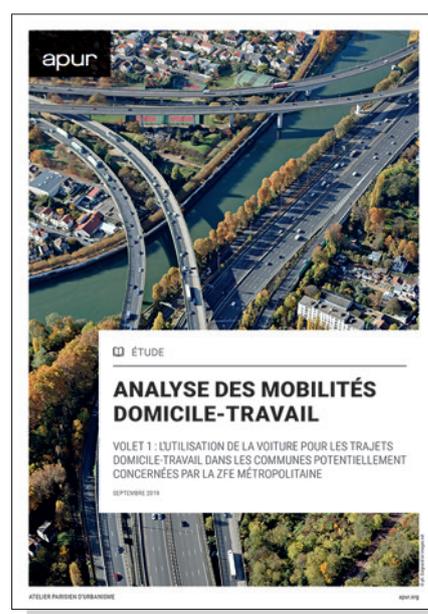
L'étude évalue le nombre d'actifs utilisant la voiture pour aller travailler, localise les destinations de travail selon les catégories socioprofessionnelles et compare les temps de trajet domicile-travail réalisés en transports col-

lectifs et en voiture (hors temps de recherche d'une place de stationnement) pour chacune des communes.

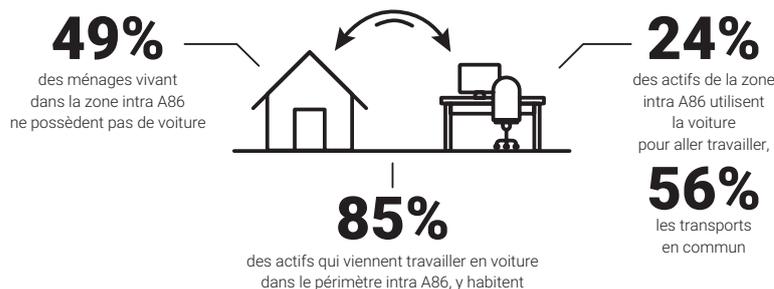
Ces regards croisés participent de l'identification des typologies de publics et de territoires à accompagner plus spécifiquement dans la mise en œuvre progressive de la ZFE métropolitaine.

Un premier volet dresse le portrait croisé des mobilités des actifs de la ZFE dans les 79 communes.

Un second volet présente un portrait des mobilités domicile-travail à l'échelle de chaque commune et arrondissement parisien concerné.



LES DÉPLACEMENTS DOMICILE/TRAVAIL DANS LES 79 COMMUNES INTRA A86



LES CHIFFRES DU LOGEMENT SOCIAL À PARIS EN 2017

Les principaux chiffres sur le logement social à Paris en 2017 : le nombre de logements sociaux SRU, le développement du parc depuis 15 ans, la demande de logement social et les attributions. L'État et la Ville de Paris décomptent officiellement 237 858 logements sociaux SRU en service à Paris au 1^{er} janvier 2017, soit 20,5 % des résidences prin-

cipales. De 2001 à 2017, la Préfecture puis le Département de Paris ont agréé un total de 98 227 logements sociaux : 26 117 logements PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration : 26 %), 42 790 logements PLUS (Prêt locatif à usage social : 44 %) et 29 320 logements PLS (Prêts locatifs sociaux : 30 %).

237 858
logements sociaux
SRU à Paris
au 1^{er} janvier 2017

20,5 % de logements sociaux SRU au 1^{er} janvier 2017

1) État et la Ville de Paris décomptent officiellement 237 858 logements sociaux SRU en service à Paris au 1^{er} janvier 2017 : cela représente 20,5 % des résidences principales¹.

Le nombre officiel de logements sociaux au 1^{er} janvier 2018 n'est pas encore connu mais au vu des programmes de logements sociaux lancés en 2017 (7 534 logements), il devrait atteindre 245 392 (21,2 % des résidences principales²).

Si l'on y ajoute les logements sociaux lancés qui sont en cours de construction

ou en travaux, ce taux atteint 23,2 % de logements sociaux en tout.

Éclairci par l'article 13 de la loi SRU (état de 20 % pour Paris, il a été porté à 20 % à l'horizon 2023 par la loi du 18 janvier 2015 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social).

Paris poursuit ses objectifs ambitieux : atteindre le nombre de ses logements sociaux pour atteindre le seuil légal avant l'échéance fixée par la loi, même les années où son territoire, producteur des

1 - Le total officiel et recensé officiellement (SRU, article 103 de code de la construction et de l'habitation).
2 - Le nombre de résidences principales est rapporté au total de SRU à 2017.

ATELIER PARISIEN D'URBANISME

LES CHIFFRES DU LOGEMENT SOCIAL À PARIS EN 2018

Les principaux chiffres sur le logement social à Paris en 2018 : le nombre de logements sociaux, le développement du parc depuis 2001 (application de la loi SRU), la demande de logement social et les attributions.

L'État et la Ville de Paris décomptent officiellement 245 210 logements sociaux SRU en service à Paris au 1^{er} janvier 2018, soit 21,1 % des résidences principales. De 2001 à 2018, 104 484 logements sociaux ont été financés : 27 786 logements PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration : 27 %), 44 980 logements PLUS (Prêt locatif à usage social : 43 %) et 31 718 logements PLS (Prêts locatifs sociaux : 30 %).

Face à cette offre, le nombre de demandeurs de logements sociaux souhaitant un logement à Paris est particulièrement important et en progression par rapport aux années précédentes : 249 671 ménages ont renouvelé ou déposé une première demande en 2018 en indiquant Paris parmi leurs choix de localisation. La demande de logement social qui s'exprime à Paris est principalement le fait de ménages aux ressources faibles : 67 % des ménages inscrits comme demandeurs de logement à Paris ont un niveau de revenus inférieur aux plafonds PLAI. Près de 11 000 logements sociaux parisiens ont été attribués au cours de l'année 2018 (baux signés).

245 210
logements sociaux
SRU à Paris
au 1^{er} janvier 2018

21,1 % de logements sociaux SRU au 1^{er} janvier 2018

1) État et la Ville de Paris décomptent officiellement 245 210 logements sociaux SRU en service à Paris au 1^{er} janvier 2018 : cela représente 21,1 % des résidences principales¹.

Le nombre officiel de logements sociaux au 1^{er} janvier 2019 n'est pas encore connu mais au vu des programmes de logements sociaux lancés en 2018 (15 085 logements), il devrait atteindre 260 295 (21,5 % des résidences principales²).

Si l'on y ajoute les logements sociaux lancés qui sont en cours de construction

ou en travaux, ce taux de logements sociaux atteint environ 23,6 %.

Éclairci par l'article 13 de la loi SRU (état de 20 % pour Paris, il a été porté à 20 % à l'horizon 2023 par la loi du 18 janvier 2015 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social).

Paris poursuit ses objectifs ambitieux : atteindre le nombre de ses logements sociaux pour atteindre le seuil légal avant l'échéance fixée par la loi, même les années où son territoire, producteur des logements sociaux, est confronté avec la demande persistante et croissante d'habitat locatif au sein d'un

1 - Le total officiel et recensé officiellement (SRU, article 103 de code de la construction et de l'habitation).
2 - Le nombre de résidences principales est rapporté au total de SRU à 2018.

ATELIER PARISIEN D'URBANISME

NOTE

LES LOGEMENTS INTERMÉDIAIRES DE CDC HABITAT EN ÎLE-DE-FRANCE

Une analyse des 12 000 logements locatifs intermédiaires livrés, en chantier ou en cours de production par CDC Habitat depuis 2014.

Afin d'encourager la production de logements à loyers maîtrisés dans les grandes villes, de nouvelles dispositions encadrant le logement locatif intermédiaire (LLI) ont été définies par la loi de finances 2014. Plus de 15 400 LLI ont été agréés en Île-de-France de 2014 à 2018. Plusieurs acteurs institutionnels se sont emparés de ce dispositif, en premier lieu

CDC Habitat qui représente à lui seul plus de 34 % de ces agréments.

Dans la présente note, sont décrits les 12 000 LLI livrés, en chantier ou à l'étude par CDC Habitat en Île-de-France. Les différentes analyses portent sur le flux de production, les délais de commercialisation et les caractéristiques des occupants.

CDC Habitat avec près de 495 000 logements dont plus de 168 000 logements en Île-de-France est le 1^{er} bailleur de France.



ÉTUDE

LES ENJEUX DE L'HABITAT – PORTRAITS DES TERRITOIRES PARIS TERRES D'ENVOL ET EST ENSEMBLE

Démographie, logements, logements sociaux, dynamique de construction, grands projets... un portrait synthétique pour faire ressortir les principaux enjeux en matière d'habitat du territoire. L'Apur a réalisé pour le compte de Grand Paris Habitat deux portraits des territoires de Paris Terres d'envol et d'Est Ensemble centrés sur les questions de l'habitat. Ce diagnostic territorial est basé sur plus de 100 indicateurs et 40 cartes, regroupés en 6 grands thèmes : présentation du territoire et cadre réglementaire, situation sociodémographique et économique, caractéristiques

des parcs de logements, marchés des logements et demande de logement social, dynamiques de construction, grands projets.

À la fin de chaque partie, les principaux messages sont mis en exergue de manière à faire ressortir les enjeux en matière d'habitat pour aujourd'hui et les années à venir.

Grand Paris Habitat, Groupement d'Intérêt Économique (GIE) de CDC Habitat, regroupe les équipes franciliennes de développement, de maîtrise d'ouvrage et de rénovation urbaine du 1^{er} bailleur de France.



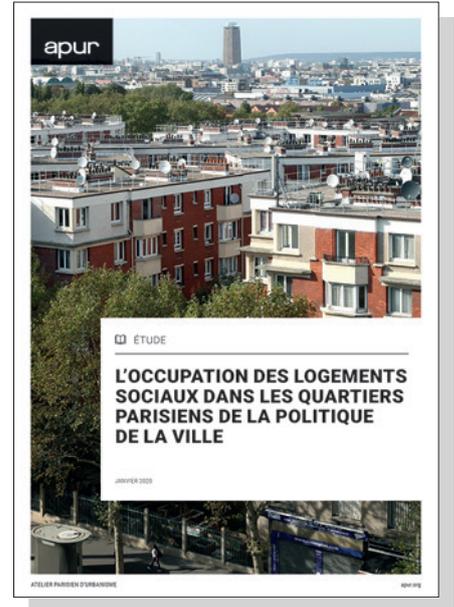
L'OCCUPATION DES LOGEMENTS SOCIAUX DANS LES QUARTIERS PARISIENS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Cette étude complète les travaux d'évaluation à mi-parcours du contrat de ville de Paris 2015-2020 déjà réalisés par l'Apur, avec un regard détaillé sur le logement social.

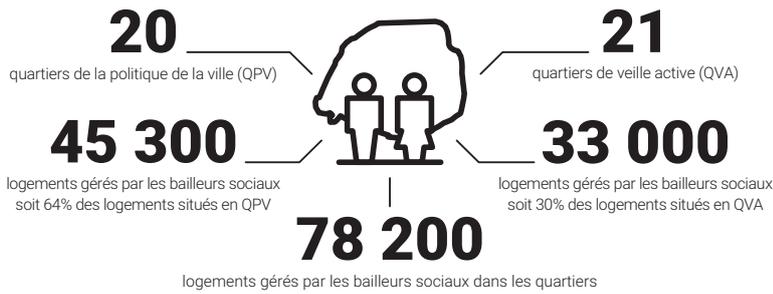
Les informations qu'elle apporte peuvent constituer un « état 0 » de la situation du logement social dans les quartiers en prévision de l'évaluation en fin de parcours.

L'étude fait notamment ressortir 3 enjeux pour favoriser la mixité sociale dans les quartiers parisiens :

- L'enjeu des attributions de logement social ;
- L'enjeu de la mixité pour les nouveaux programmes ;
- L'enjeu de l'occupation du parc.



L'OCCUPATION DES LOGEMENTS SOCIAUX DANS LES QUARTIERS PARISIENS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE



NOTE

PRÉVENTION DE LA DÉGRADATION DU BÂTI À PARIS

Compte tenu de l'âge du bâti parisien (75 % des logements ont été construits il y a plus de 50 ans), l'habitat indigne nécessite une vigilance permanente. En 2018, 245 immeubles parisiens présentent un risque de dégradation de leur bâti. Réalisé en liaison avec la direction du logement et de l'habitat (DLH) de la Ville de Paris, cet exercice s'inscrit dans une perspective opérationnelle de suivi des immeubles d'habitation et de prévention de la dégradation du bâti.

L'objectif est d'orienter une petite partie des contrôles de terrain opérés par les services municipaux, ce qui rend l'intervention administrative aussi précoce que possible, en évitant à de nouveaux immeubles de tomber dans la spirale de l'insalubrité. Une analyse croisée des indicateurs fait apparaître que 245 immeubles parisiens cumulent au moins trois types de difficultés et présentent un risque de dégradation de leur bâti.



ÉTUDE

LA PROGRESSION DES GRANDES SURFACES DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS – GÉOGRAPHIE DES COMMERCES DE 1 000 M² ET PLUS PAR TERRITOIRES ET SECTEURS D'ACTIVITÉ

La Métropole du Grand Paris bénéficie de la tendance récente à l'installation des grandes surfaces commerciales dans les centres urbains. Elle accueille 46 % des commerces de 1 000 m² ou plus d'Île-de-France, soit 2,7 millions de m².

Les grandes surfaces commerciales de 1 000 m² ou plus sont au nombre de 913 établissements, soit 2,7 millions de m², dans la Métropole du Grand Paris (MGP) en 2019 sur un total de 1 973 établissements et 6,3 millions de m² dans toute l'Île-de-France. La Métropole du Grand Paris qui concentre 58 % des habitants d'Île-de-France ne concentre que 46 % des grandes surfaces commerciales régionales. Mais les installations récentes des grandes surfaces montrent une tendance inverse qui privilégie le retour vers le centre et notamment les centres urbains de la MGP. Entre 2014 et 2019, la MGP enregistre un solde positif entre les créations et les disparitions de grands établis-

sements (+ 37 établissements) alors que le solde global en Île-de-France, hors MGP, est quant à lui négatif (-1 établissement). La hausse de 37 établissements concerne principalement le centre de la MGP, Paris en particulier (+17 établissements) mais aussi dans les territoires de l'Ouest parisien, comme Paris Ouest La Défense (+10 établissements) ou encore la Boucle Nord de Seine (+12 établissements).

Paris joue un rôle majeur et original dans l'armature commerciale métropolitaine puisque la capitale concentre 349 établissements de 1 000 m² ou plus (représentant 1 million de m²), soit 34 % des grandes surfaces commerciales de la MGP et près de la moitié des créations de ces grandes surfaces entre 2014 et 2019. Paris se distingue du reste de la Métropole car les grandes surfaces y sont anciennes (héritage des premiers grands magasins), peu regroupées dans des centres commerciaux et, contraire-



ment à ce que l'on observe dans le reste de la Métropole, peu tournées vers l'alimentaire. En revanche, à Paris comme partout dans la Métropole, une part importante des nouvelles grandes surfaces correspondent au boom des salles de sport lié à la tendance observée depuis plusieurs années de la recherche d'un bien-être plus important.

ÉTUDE

LES RÉSEAUX COMMERCIAUX À PARIS – POIDS DES RÉSEAUX EN 2017 / ÉVOLUTIONS 2014-2017

Les réseaux commerciaux détiennent 1 magasin sur 4 à Paris, représentant 40 % des surfaces de vente.

Les 15 200 réseaux commerciaux recensés à Paris représentent 24 % des 62 500 commerces et services commerciaux et regroupent 40 % de la surface de vente disponible à Paris, soit 2,5 millions de m². Alors que leur évolution avait été forte et continue entre 2003 et 2014, la dernière période observée 2014-2017

montre une stabilisation de leur poids au sein de l'équipement commercial parisien.

Afin de se renouveler, les réseaux s'implantent sous de nouvelles formes, ceux anciennement présents dans les centres commerciaux de périphérie gagnent le cœur de Paris, ils s'installent dans les nouveaux quartiers, multiplient les expériences de magasins éphémères et s'implantent au sein des gares.



LES COMMERCES DANS LES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE À PARIS

Des commerces moins nombreux et moins diversifiés mais une tendance au rattrapage.

L'armature commerciale des quartiers parisiens de la politique de la ville montre des spécificités par rapport à l'ensemble de Paris : une densité moindre, une part plus forte de locaux vacants (12 % contre 9 %), plus « d'autres types de locaux » tels les commerces de gros, les bureaux, activités médicales (20 % contre 16 %).

L'étude met en évidence les dynamiques

commerciales récentes qui témoignent d'une tendance à la reconquête des commerces principalement aux dépens de la vacance : +19 établissements par an, soit deux fois plus qu'à Paris, et +42 commerces par an dans les périmètres élargis. De même, bien qu'ils soient moins présents dans les quartiers prioritaires, certains commerces alimentaires spécialisés, comme les produits alimentaires bio et nature ou les poissonniers, progressent plus vite qu'à Paris sur la période 2014-2017.



LES COMMERCES DANS LES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE À PARIS



RÈGLEMENT LOCAL DE LA PUBLICITÉ – DIAGNOSTIC PRÉALABLE À LA RÉVISION

Un bilan des dispositifs publicitaires et enjeux architecturaux et paysagers sur le territoire parisien.

La Ville de Paris a lancé une procédure de révision de son règlement local de publicité (RLP), par délibération en date du 22 novembre 2017. L'élaboration des RLP étant désormais calquée sur celle des plans locaux d'urbanisme, le nouveau RLP devra comporter, outre un règlement et des annexes, un rapport de présentation qui devra notamment s'appuyer sur un diagnostic.

L'Apur a réalisé ce diagnostic qui dresse un bilan de l'ensemble des dispositifs de publicité, par catégorie, présents sur l'espace public ou dans les parcelles privées, visibles depuis une voie ouverte à la circulation. Il est l'occasion de décrire les lieux et immeubles où la publicité est interdite. Ce diagnostic permet également d'identifier les enjeux architecturaux et paysagers du territoire parisien.



LE TOURISME FLUVIAL ET MARITIME DANS LA VALLÉE DE LA SEINE

Le tourisme fluvial et maritime dans la Vallée de la Seine connaît un essor sans précédent qui pose de nombreuses questions. De nombreux acteurs économiques et institutionnels, tour-opérateurs, collectivités, associations, ont engagé des réflexions pour partager, comprendre et mieux planifier ce qui est perçu comme une opportunité pour le grand territoire de la Vallée de la Seine.

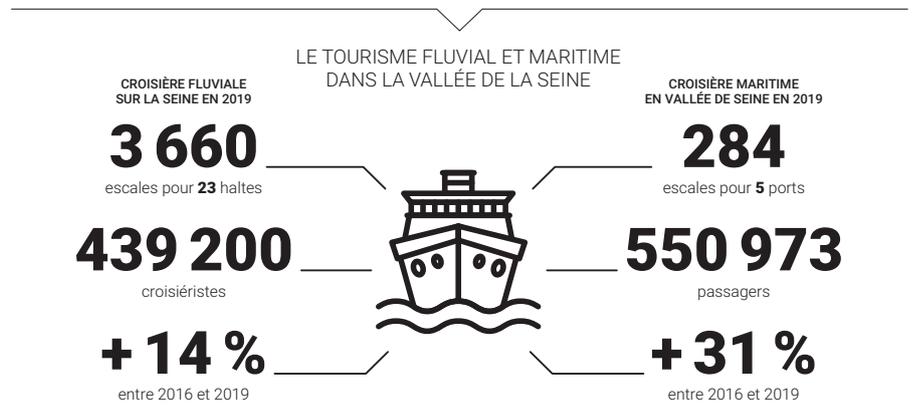
Dans le cadre du CPIER « Vallée de la Seine », la coopération des agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine (Apur, AUCAME, AURBSE, AURH et Institut Paris Region), pilotée par l'Apur, a souhaité travailler pour l'année 2018-2019 sur le sujet du développement touristique et de la mise en tourisme des territoires de la Vallée de la Seine, au travers de leur articulation avec les escales de croisières fluviales et maritimes, dans une approche de type « économie circulaire ».

Une vingtaine d'escales depuis le port de Cherbourg jusqu'au port de Grenelle à Paris ont été analysées, regroupées en 5 séquences géographiques portées par chacune des agences d'urbanisme. Ces dernières ont rencontré l'ensemble des acteurs à la fois du maritime et du fluvial, gestionnaires du fleuve et des escales, croisiéristes, mais aussi les acteurs des collectivités, des associations engagées dans la valorisation du tourisme en vallée de Seine. La connaissance riche et détaillée croisant l'offre de la croisière maritime et fluviale avec les escales et les territoires dresse, par son originalité, un portrait inédit de la réalité complexe de ce système.

Au cours de cette année de travail pilotée par l'Apur, un atelier technique et un grand événement ont regroupé plus de 200 participants en provenance de toute

la vallée de la Seine. Ils ont permis de dégager 5 actions pour l'amélioration du tourisme en vallée de Seine dans tous les domaines :

- Communication : renforcer l'identification de la vallée de la Seine comme paysage unique, de Paris à Cherbourg en passant par Rouen, Le Havre et Caen ;
- La croisière : structurer le secteur de la croisière, aujourd'hui système endogène aux retombées locales très inégales, avec en particulier l'installation d'une capacité d'échanges associant opérateurs et collectivités ;
- Le tourisme : développer un tourisme de circuits courts, y compris en utilisant le fleuve et la façade maritime ;
- Les escales : favoriser le développement local en particulier pour le ravitaillement des croisières mais aussi pour enrichir les visites et circuits proposés par les tour-opérateurs ;
- L'environnement : engager l'ensemble des opérateurs de croisières et touristes vers des pratiques vertueuses (énergie, déchets, etc.).



LES ÉVOLUTIONS SOCIALES ET SOCIÉTALES, MODES DE VIE, EMPLOI ET INNOVATION

NOTE

TRANSFORMATIONS SOCIALES DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Une forte progression des cadres aux portes de Paris...

Entre 1999 et 2015, la part des cadres est passée de 24 % à 32 % dans la Métropole du Grand Paris (MGP). Cette progression a été plus limitée dans les territoires qui en accueillent initialement le moins au nord-est de la MGP. La présence des cadres résidents a eu tendance à s'accroître dans les quartiers facilement accessibles en trans-

port en commun et, à l'inverse, à diminuer dans ceux, moins bien desservis où ils étaient déjà peu nombreux.

Ces évolutions sociales ont eu lieu majoritairement dans le parc de logements constitués. Dans les secteurs concernés par des programmes de construction de logements neufs, l'installation de nouvelles populations contribue à diversifier le profil des habitants.



ÉTUDE

FABRIQUER À PARIS

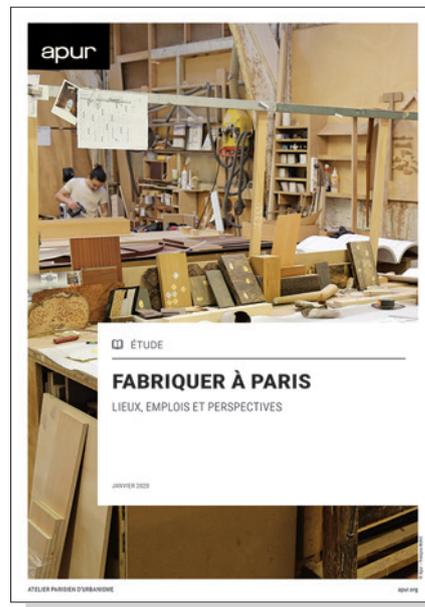
Paris a une tradition manufacturière séculaire qui lui a permis d'être la capitale mondiale de l'industrie des années 1840 à l'après-guerre. Mais comme dans toutes les grandes villes, l'économie s'est fortement tertiarisée et l'industrie s'est largement délocalisée. La production industrielle est aujourd'hui, pour l'essentiel, portée par l'artisanat de luxe et les métiers liés à l'imprimerie.

Dès les années 1980, la Ville a engagé la réalisation d'hôtels industriels pour favoriser le développement d'activités de production et mis en place une politique de soutien et de valorisation qui ont permis de conserver une place à l'industrie et à l'artisanat à Paris. Dans les années 2000, d'autres mesures ont été mises en œuvre pour soutenir les activités productives : « GIE Paris-Commerces », « PIA Fab », « ParisFabrik », label « Fabriqué à Paris ».

Fabriquer à Paris apporte à la fois des avantages incomparables et des

contraintes fortes : une visibilité exceptionnelle mais un prix de l'immobilier très élevé, des possibilités de stockage limitées et une logistique complexe qui obligent à rechercher des solutions originales et de nouveaux modèles de fabrication.

Dans ce contexte, plusieurs leviers peuvent être proposés et passent par une optimisation des lieux existants, un accompagnement des acteurs et une attention particulière aux nombreux projets immobiliers en cours, faisant une place à l'activité productive.



LES LIEUX DE FABRICATION À PARIS



APPELS À PROJETS DE L'ARC DE L'INNOVATION, ANALYSE DES PROJETS ET DES LAURÉATS

Quatre appels à projets ont été lancés au cours de l'année 2019 pour apporter une aide financière à des projets innovants à fort ancrage local sur le territoire de l'Arc de l'innovation.

L'Arc de l'innovation est un projet métropolitain initié en 2015 par les territoires de Paris, Est Ensemble, Plaine Commune et Grand-Orly Seine Bièvre, qui s'articule autour d'une communauté de lieux et d'acteurs innovants dans les domaines économique et sociétal. L'Apur participe depuis l'origine, dans le cadre de son programme de travail, au suivi du projet.

Cette note étudie les projets candidats et lauréats des appels à projets de l'Arc de l'innovation lancés au cours de l'année 2019. Leur analyse, réalisée à partir des informations des dossiers de candidature, permet d'apporter un éclairage sur des dynamiques de projets en cours à l'échelle du territoire et sur les acteurs qui les portent.

Cette 1^{re} année d'appels à projets met en lumière un nouveau mode opératoire au service du développement territorial,

relevant d'une logique « bottom-up » qui valorise des initiatives émergeant du local. Le partenariat qui s'est installé, entre plusieurs territoires du Grand Paris, avec l'implication d'entreprises privées qui apportent des financements dans les appels à projets, révèle de nouvelles possibilités de coopération qui pourraient être étendues à d'autres cadres. Elle révèle aussi plusieurs enjeux : consolider les projets qui ont été identifiés, qui sont pour certains fragiles et encore en recherche d'un modèle économique, et étendre le dispositif (nombre de lauréats, montant des financements, territoires).



LES APPELS À PROJETS DE L'ARC DE L'INNOVATION EN CHIFFRES



MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES DANS LES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DE LA MGP

Des arrivants plus pauvres que les partants...

La Métropole du Grand Paris compte 158 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Entre 2015 et 2016, un habitant sur dix résidant dans ces quartiers a changé de logement. La forte présence de logements sociaux atténue la mobilité résidentielle dans ces quartiers même si les opérations de rénovation urbaine contribuent mécaniquement à la favoriser. Ces déménagements s'ins-

crivent dans une logique de proximité : 28 % des personnes mobiles se réinstallent dans leur quartier. Un quart de ceux qui quittent leur quartier s'installent dans un autre QPV. Ils sont plus souvent en situation de pauvreté (42 %) que ceux qui emménagent en dehors des quartiers prioritaires (26 %). Un tiers des nouveaux arrivants dans ces quartiers vivent sous le seuil de pauvreté et accèdent fréquemment à un logement social.



NOTE

2 187 526 HABITANTS À PARIS AU 1^{ER} JANVIER 2017

En 2017, Paris compte 2 187 526 habitants. La population parisienne continue de diminuer mais à un rythme ralenti. Deux arrondissements voient leurs populations augmenter entre 2012 et 2017 (le 4^e et le 19^e). Dans le 9^e et dans le 13^e, celle-ci s'est stabilisée. La baisse de population s'explique essentiellement par la hausse du taux de logements inoccupés (14,5 % en 2012 et 17,5 % en 2017), par la baisse de la natalité et par le vieillissement de la population. Le nombre de décès augmente depuis 2014 (+ 2,1 % par an), mais à un

rythme moindre qu'aux niveaux régional (2,9 %/an) et national (3,1 %/an). Dans la métropole du Grand Paris, la population s'accroît chaque année de 0,3 % en moyenne, soit un rythme plus faible que lors de la période précédente 2007-2012 (+ 0,5 %). Cette croissance est principalement due aux fortes hausses de population observées à Plaine Commune, Est Ensemble, Paris Terres d'Envol ainsi que dans le territoire Grand-Orly Seine Bièvre (≥1%/an). À l'inverse, la population diminue à Paris et à Paris Ouest La Défense.



ÉTUDE

LES PERSONNES EN SITUATION DE RUE À PARIS LA NUIT DU 7-8 FÉVRIER 2019

Analyse des données issues du décompte de la 2^e édition de la nuit de la solidarité.

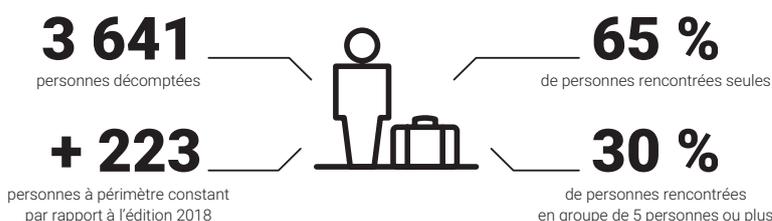
La deuxième « Nuit de la Solidarité » s'est déroulée à Paris dans la nuit du 7-8 février 2019. Ce décompte anonyme et objectif de personnes en situation de rue, mené en collaboration avec de nombreux partenaires, élus, institutionnels, associatifs et bénévoles, a été élaboré en s'inspirant de la méthode développée à New-York et déjà utilisée dans d'autres villes dans le monde. Depuis la première édition parisienne en 2018, plusieurs initiatives se sont également développées dans d'autres villes françaises (Metz, Grenoble, Rennes, Montpellier, Toulouse, etc.).

Le décompte permet d'estimer le nombre de personnes à la rue sans solution d'hébergement une nuit d'hiver à Paris, et d'obtenir, par questionnaire, des éléments d'information sur les profils des personnes rencontrées et leurs

besoins. Cette étude présente la méthodologie du décompte et les résultats détaillés de l'édition 2019, issus de l'exploitation des questionnaires. Elle comprend aussi des contributions de membres du comité scientifique de la Nuit de la Solidarité, permettant de mettre en perspectives les résultats au regard d'autres enquêtes ou de présenter des focus sur des publics particuliers.



LES PERSONNES SANS SOLUTION D'HÉBERGEMENT À PARIS LA NUIT DU 7-8 FÉVRIER 2019



ANALYSE DES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE À PARIS / RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE DE PARIS 2015-2020 – ÉVALUATION À MI-PARCOURS

Dans le cadre de l'accompagnement de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville 2015-2020 de la ville de Paris, l'Apur a dressé un état des lieux de l'évolution des quartiers de la politique de la ville (quartiers prioritaires et quartiers de veille active) et construit un référentiel permettant de mesurer les actions mises en place. Avec 367 000 habitants, ces quartiers représentent 17 % de la population parisienne réparties sur 12 % du territoire (1 276 hectares). Ce travail important a été rendu en partie possible grâce aux données collectées et analysées depuis près de 15 ans au travers de l'Observatoire des quartiers parisiens de la politique de la ville, piloté par l'Atelier.

Le travail mené est organisé en deux volets :

- Volet 1 : l'analyse de l'évolution des quartiers prioritaires et de leurs enjeux, qui regroupe 12 documents ;
- Volet 2 : le référentiel d'évaluation du contrat de ville.

Le volet 1 propose un état des lieux des quartiers de la politique de la ville sous la forme de plusieurs cahiers présentant différents angles d'analyse. Le cahier 1 propose une étude des spécificités des quartiers de la politique de la ville parisiens par rapport aux quartiers prioritaires d'Île-de-France et de France. Le cahier 2 porte sur les tendances récentes dans les quartiers prioritaires et les quartiers de veille active par rapport à l'évolution du territoire parisien. Le cahier 3 analyse des quartiers en difficulté situés en dehors de la géographie prioritaire.

Une synthèse de ces travaux est également mise à disposition. À ces éléments viennent s'ajouter des analyses territoriales qui présentent la situation et les évolutions récentes des quartiers

prioritaires et des quartiers de veille active pour chacun des arrondissements concernés : 10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements.

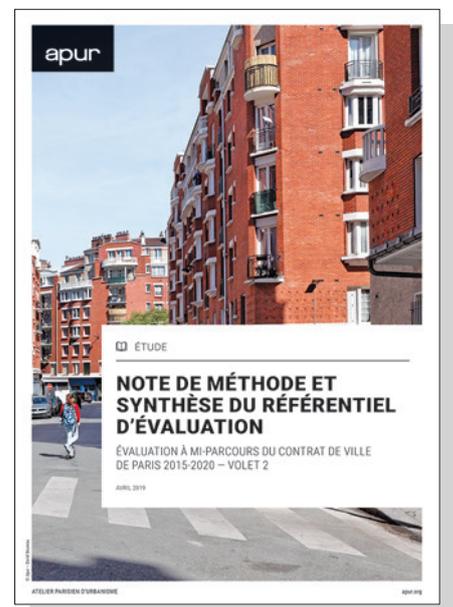
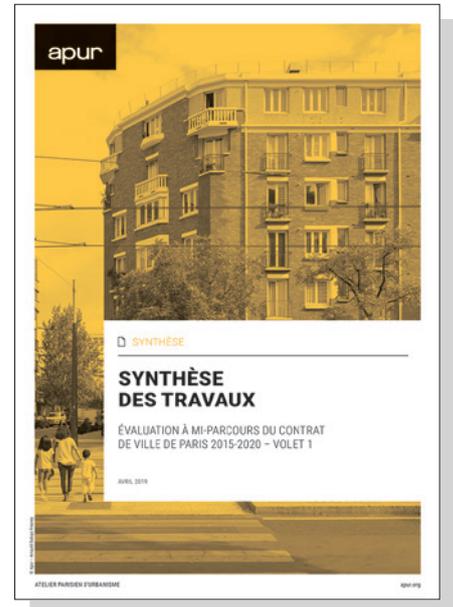
Le volet 2 présente le référentiel d'évaluation organisé en trois thématiques :

- Grandir : éducation, jeunesse et parentalité ;
- Travailler : emploi et développement économique ;
- Habiter : cadre de vie et renouvellement urbain.

Pour chacune de ces thématiques, sont présentés les objectifs prioritaires qui ont été retenus par les partenaires du contrat de ville, ainsi que les actions associées, les résultats attendus et les indicateurs permettant de mesurer la mise en œuvre de ces actions et leurs effets.

Le document précise l'approche retenue pour construire le référentiel et définit une méthode de collecte des données à mettre en place pour mesurer les avancées à la fin du contrat de ville.

La définition d'outils de mesure est indispensable pour permettre le pilotage des actions en cours dans les quartiers prioritaires, au titre du droit commun ou des crédits spécifiques de la politique de la ville. La mise en œuvre du référentiel d'évaluation implique la mobilisation de l'ensemble des partenaires sur la durée du contrat pour permettre de disposer d'une information précise et utile à tous.



ÉTUDE

LES 16-25 ANS À PARIS – PORTRAIT SOCIAL ET DÉMOGRAPHIQUE

Réalisée à la demande de la Ville de Paris avec le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales, cette étude esquisse un portrait des jeunes Parisiens de 16 à 25 ans.

À Paris, elle souligne l'hétérogénéité d'une population dont une grande partie réussit à intégrer des parcours de prise d'autonomie qui vont de la décohabitation à l'entrée dans l'emploi en passant par l'acquisition d'une formation tandis que d'autres jeunes, moins armés ou favorisés, ont des parcours plus difficiles et peuvent se trouver exposés à la précarité.

En 2014, 323 700 jeunes de 16 à 25 ans résident à Paris dont près des deux tiers sont nés en province ou à l'étranger. À ces jeunes résidents s'ajoutent des flux quotidiens de 184 800 jeunes se rendant à Paris pour leurs études, 80 600 jeunes venant y travailler et 60 500 jeunes arrivant pour d'autres raisons (loisirs notamment). Au

total, près de 600 000 jeunes sont présents quotidiennement à Paris.

La majorité des jeunes âgés de 16 à 25 ans poursuivent encore des études (70 %). Ils sont 21 % à exercer une activité professionnelle et 9 % connaissent des difficultés d'insertion et ne sont ni en emploi ni en étude.

Près de 6 jeunes Parisiens sur 10 vivent de manière autonome, dans leur propre logement. Si la décohabitation est souvent automatique pour les jeunes qui s'installent à Paris afin de poursuivre leurs études ou pour un emploi, elle est de plus en plus tardive pour les jeunes nés à Paris. En 2014, 45 % des jeunes âgés de 25 ans et nés à Paris vivent encore chez leurs parents, contre 32 % en 1999.

En 2017, 6 500 jeunes de 15 à 24 ans ont voté au budget participatif de Paris, soit 15 % de l'ensemble des votants. Parmi les 5 500 projets présentés, plus de 500 ont été soumis par des jeunes, soit près d'un



projet sur dix. Si la majorité des projets concerne le cadre de vie, les jeunes sont aussi plus sensibles aux questions environnementales, ils ont présenté deux fois plus de projets sur cette thématique que les autres classes d'âges.

NOTE

LES JEUNES PARISIENS EN DIFFICULTÉ D'INSERTION – ÉLÉMENTS DE PROFILS DES JEUNES NI EN EMPLOI, NI EN ÉTUDE, NI EN FORMATION

28 700 jeunes âgés de 16 à 25 ans ne sont « ni en emploi, ni en étude, ni en formation » à Paris, ce qui représente 9 % des jeunes de cette tranche d'âge.

L'insertion des jeunes constitue un enjeu majeur : décrochage scolaire, précarité des jeunes, chômage important, ces problématiques sont au cœur de nombreuses préoccupations. Cette note vise à préciser les différents profils de jeunes ni en emploi, ni en étude, ni en formation (NEET) à Paris pour identifier dans cet ensemble les jeunes en réelle difficulté d'insertion. Ces jeunes sont la cible de nombreuses politiques publiques, il apparaît important d'améliorer la connaissance

de leurs profils pour mieux répondre à leurs besoins et favoriser leurs parcours d'insertion.

À Paris, le profil des jeunes NEET est spécifique par rapport à celui de l'ensemble des jeunes Parisiens. Ce sont en moyenne plus souvent des hommes, peu qualifiés, vivant chez leurs parents. Cette sous-population ne constitue cependant pas un groupe homogène, en termes d'âge, de niveau de diplôme, de lieu de résidence, témoignant de situations diverses en matière d'autonomie.



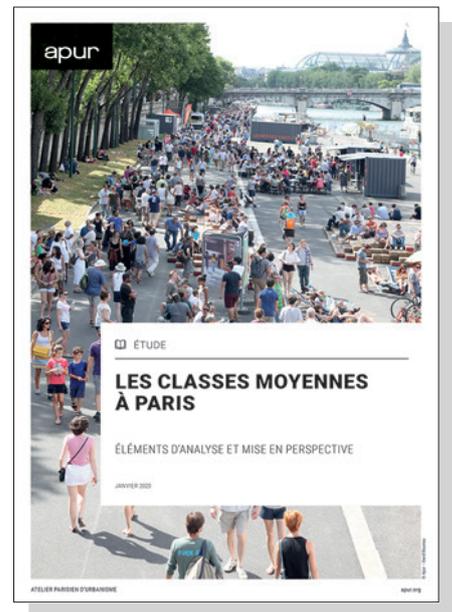
LES CLASSES MOYENNES À PARIS – ÉLÉMENTS D'ANALYSE ET MISE EN PERSPECTIVE

L'OCDE a publié en 2019 un rapport qui propose une analyse approfondie de la situation des classes moyennes aujourd'hui. S'appuyant sur la même définition pour définir les classes moyennes, l'Apur a réalisé une note qui permet d'analyser leur présence à Paris, leur profil et évolutions.

Paris accueille 566 000 ménages à revenus intermédiaires, soit 50 % des ménages parisiens. En 10 ans, la présence des ménages à revenus intermédiaires a légèrement reculé à Paris, au même rythme qu'au niveau régional. La part des ménages à revenus inférieurs a progressé tandis que celle des ménages à revenus supérieurs a diminué.

Parmi l'ensemble des ménages à revenus intermédiaires, 37 % sont locataires du parc privé, 28 % sont propriétaires et 28 % sont logés dans le parc social. En 10 ans, la part des ménages à revenus intermédiaires logés dans le parc locatif social a beaucoup progressé. Cette progression profite en particulier aux ménages à revenus intermédiaires moyens.

Les taux d'effort, les conditions de logement et de vie demeurent plus difficiles pour les ménages à revenus inférieurs que pour les ménages à revenus intermédiaires, tandis que la situation des ménages à revenus supérieurs est beaucoup plus favorable.



L'HÉRITAGE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024

NOTE DE CADRAGE

LES PLATEFORMES DE DÉCHETS DE CHANTIER

Des mutations importantes sont engagées à l'échelle du Grand Paris : le métro du Grand Paris, les Jeux olympiques et paralympiques de 2024, plus de 500 projets urbains et des plans ambitieux de rénovation énergétique des bâtiments. La production des déchets de ces chantiers devient un enjeu majeur pour éviter la saturation des installations existantes, l'augmentation de la congestion et des flux de transports de matériaux, et surtout, pour empêcher la raréfaction de certaines matières comme les granulats naturels.

En 2019, l'Apur dans un cadre partenarial et en lien avec la convention JOP 2024 entre Paris et la Seine-Saint-Denis,

réalise une étude sur la mise en place de l'économie circulaire dans la gestion des déchets du BTP aux côtés de la Ville de Paris, des territoires de Plaine-Commune, d'Est-Ensemble, de Paris Terres d'Envol et de Grand Paris Grand Est et du département de la Seine – Saint-Denis.

L'objectif est d'identifier le foncier disponible pour permettre le développement de plateformes de réemploi, de réutilisation ou de toute activité de valorisation dans le secteur du BTP, pérennes ou transitoires et de construire à terme un maillage efficace dans le Grand Paris.

L'étude sera finalisée au mois de mai 2020.



ÉTUDE

LES ÉVOLUTIONS DES PORTES DU 18^e ET DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT INSCRITS DANS LE PÉRIMÈTRE DU NPNRU

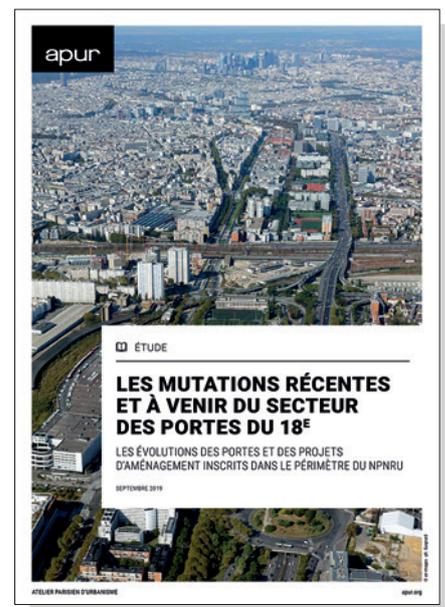
En 2019, l'Apur a continué ses travaux sur le secteur des portes du 18^e et notamment sur le secteur de la porte de la Chapelle qui accueillera l'Arena et de la porte d'Aubervilliers.

Le NPNRU des « portes du 18^e » s'inscrit dans une dynamique de mutation engagée depuis le début des années 2000. Près de 50 ha sont en transformation ou le seront dans les prochaines années. De nouveaux programmes et équipements sportifs dans la perspective 2024 devraient donner un second souffle à ce secteur. Les transformations des portes de la Chapelle, d'Aubervilliers et de Clignancourt en places établiront de

nouveaux liens entre Paris et les communes riveraines.

Ce document fait le point des projets réalisés et à venir avec un double objectif :

- Présenter une vision d'ensemble du devenir de ce territoire en mettant en évidence les aménagements récents depuis la création du PNRU « porte de Montmartre – porte des Poissonniers » et poursuivis dans le cadre du NPNRU des « portes du 18^e » ;
- Restituer les grandes orientations qui devront structurer les aménagements futurs du secteur en intégrant le récolement des projets urbains portés par différents acteurs et leurs impacts sur l'espace public.



ESPACES PUBLICS INCLUSIFS, ACCESSIBILITÉ DES SITES

L'étude sur les espaces publics inclusifs s'inscrit dans la volonté des collectivités et de Paris d'offrir une expérience qualitative de la ville pendant et en héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Le souhait est d'étendre la prise en compte du handicap par la mise en accessibilité universelle de l'ensemble des périmètres impliqués par les JOP2024. L'objectif est de provoquer le volontarisme des acteurs publics et privés autour de ce défi, en concentrant dans un premier temps l'action des politiques publiques sur ces périmètres, pour en faire des « bulles d'accessibilité ». Au sein de ces bulles, l'accessibilité deviendra créatrice de valeurs.

Cette étude, réalisée en lien étroit avec la DGJOP, la DVD, la DCPA, Île-de-France Mobilités, la RATP et la SNCF fait un état des lieux de l'accessibilité des transports, des bâtiments et de l'es-

pace public parisien sur un secteur test, la zone Paris-Centre.

Cet état des lieux est une première étape de la constitution d'un référentiel méthodique que la Ville de Paris souhaite construire et partager avec les acteurs publics et privés de l'accessibilité pour et au-delà des Jeux.

Il s'organise en 4 chapitres :

- un point sur la réglementation et les documents cadres en vigueur ;
- une analyse de l'accessibilité des transports, des bâtiments et de l'espace public de la zone centrale de Paris, par l'analyse des données et un ensemble d'entretiens avec les principaux acteurs ;
- les résultats des marches exploratoires réalisées à l'été 2019 sur les 40 km de trottoirs du périmètre restreint ;
- une esquisse des grandes orientations qui pourraient être portées pour une accessibilité amplifiée pour tous.



L'INTERNATIONAL

 LIVRE

PHNOM PENH, EXTENSION ET MUTATIONS

En 2016, Paris et Phnom Penh ont célébré 25 ans de partenariat et se sont engagés dans un nouveau programme de coopération.

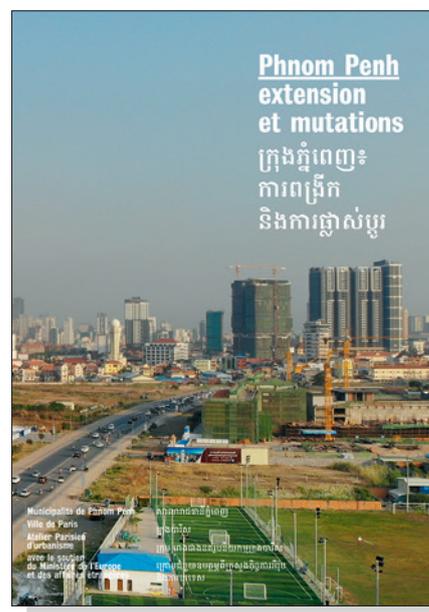
Aujourd'hui, l'explosion du développement urbain modifie radicalement la morphologie et le paysage de la capitale cambodgienne.

Face aux enjeux de qualité de vie et d'adaptation au changement climatique, les équipes des deux villes ont travaillé conjointement à l'élaboration

du plan de développement de la zone sud de Phnom Penh et au projet de reconquête des berges du Tonlé Sap.

Cet ouvrage a été réalisé dans le cadre du programme de coopération décentralisée entre les municipalités de Paris et de Phnom Penh et soutenu par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères français.

Document bilingue français/khmer



 ÉTUDE

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS ET RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION – PROJET PILOTE SUR LE DISTRICT HLAING, VILLE DE RANGOUN

En 2017 et 2018, dans le cadre du programme de coopération entre Paris et Rangoun et avec le soutien de l'Agence française de développement (AFD), l'Apur a travaillé avec la municipalité de Rangoun à l'élaboration d'un projet pilote pour doter la ville d'un plan d'occupation des sols et d'un règlement de construction dénommé « Zoning Plan ».

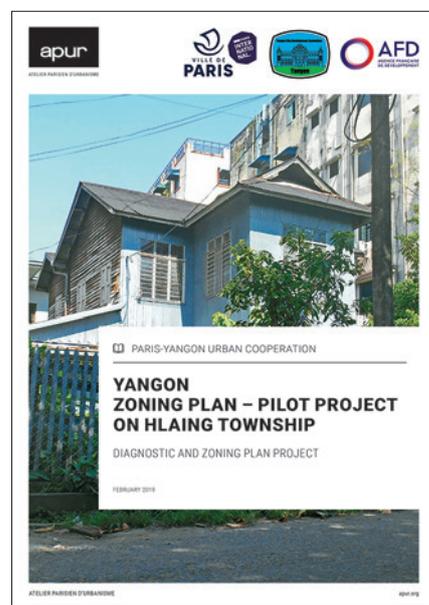
Ces travaux ont été réalisés au sein du service en charge de la planification urbaine de Rangoun – Urban Planning Division – par une équipe technique composée d'architectes et d'ingénieurs birmans et français.

Sur un district pilote de Rangoun – Hlaing Township – un diagnostic urbain a été réalisé. Il a montré la nécessité de mettre en œuvre un plan d'occupation des sols qui combine une densification des constructions rendue nécessaire par l'augmentation rapide de la population et la création de réserves foncières des-

tinées à répondre aux besoins en équipements et services à la population avec la protection des paysages, des espaces naturels, des espaces publics et des infrastructures.

Ces travaux ont été présentés aux autorités municipales de Rangoun en 2019 qui étudient désormais la meilleure manière d'élaborer le plan d'occupation des sols et le règlement de construction de l'ensemble de la ville « Yangon Zoning plan ».

Le document de synthèse de ces travaux regroupe, dans une première partie, le diagnostic, dans une seconde partie, les enjeux majeurs du développement urbain et le projet de « zoning plan » constitué d'un plan de zonage « zoning map », d'un règlement de construction par zone « district resolutions » illustré par des schémas, de propositions de principes d'aménagement sur certains terrains porteurs d'enjeux particuliers



(protection de canaux de drainage, franchissements d'infrastructures, création des parcs et protection de plans d'eau...).

Document bilingue anglais/birman

INTERVENTIONS

- Colloque transformation de bureaux en logement organisé par la société des encouragements de l'Industrie Nationale
- Colloque Grand Paris/Grand Londres organisé par Sciences Po
- Séminaire SCOT organisé par la MGP
- Débat public RLP organisé par la Ville de Paris
- Débat « prendre en compte la réalité du fait métropolitain » organisé par le groupe CRCE au Sénat
- Débat sur le logement: « prendre en compte la réalité du fait métropolitain » organisé par le groupe CRCE au Sénat
- La Nuit des Idées à San Francisco sur le thème « Facing our time: the city of the future »
- Intervention pour les étudiants du professeur Jackson à l'université UC Berkeley, Californie
- Atelier LOGEMENT HABITAT Participation au cycle des Hautes études métropolitaines – organisé par la délégation de Première Couronne avec la collaboration des pôles de compétences Aménagement et Développement durable du CNFPT
- Séminaire projet de territoire organisé par l'EPT Grand Orly Seine Bièvre
- MIPIM – United Grand Paris
- Event SIAAP/La gestion des ressources, un enjeu clé dans les smart Cities 2050
- Évènement SIPPAREC: imaginons ensemble nos territoires d'avenir/transitions énergétiques et numériques
- Table ronde sur Les terres inertes du Grand Paris (EIVP, ETC)
- Conférence des Présidents EPT/SCOT
- « Tribunal des générations futures: la métropole a-t-elle encore besoin de mobilité collective? » organisé par Uzbek et Rica
- Colloque « Le transport fluvial à l'heure de la transition énergétique »
- Agora du Grand Paris, Les Jeux de Paris 2024, accélérateurs d'innovations durables pour la logistique urbaine
- Séminaire sur « les nouvelles révolutions urbaines »/Caisse des dépôts et consignations
- Conférence SOTM (State of the Map/ Montpellier)
- 2^e rencontre des élus du territoire de Grand Paris Seine et Oise
- Table ronde « La limite de Paris: de la Zone et ses archives à la révision du périphérique » École nationale supérieure d'architecture Paris Belleville, Séminaire du Groupe transversal « Inventer le Grand Paris » (Labex Futurs Urbains, UPE), organisé en collaboration avec le Programme Archival City (I Site Future)
- Colloque « « Y a-t-il trop de touristes à Paris? » » au Pavillon de l'Arsenal
- Table-ronde « A quoi ressemblera le Grand Paris de 2030? » dans le cadre du Sommet du Grand Paris organisé par le journal « La Tribune »
- Les Assises du Territoire Paris Est Marne & Bois
- Conférence sur l'économie circulaire organisée par le journal Cadre de Ville sur le thème: « Le foncier circulaire, nouvelle donne de l'économie circulaire »
- Conférence-action « La Métropole du Grand Paris s'engage pour la rénovation des logements »
- « Piétons: de la rue au quartier » dans le cadre du Moscow Urban Forum (Russie)
- Innovation-rénovation de bureaux dans le Grand Paris dans le cadre du colloque annuel de la RICS (Organisation professionnelle mondiale des métiers de l'immobilier, de l'urbanisme et de la construction)
- Atelier Urbanisme transitoire
- Séminaire HAROPA
- « La place de l'Est francilien dans le développement, les conditions d'un véritable « rééquilibrage » est-ouest, les points forts et les points faibles du territoire vu à l'échelle métropolitaine... » lors d'un dîner-débat sur le territoire de l'EPA MARNE organisé par Ville Hybride Grand Paris – 10 septembre
- Séminaire « Paris Métropole: Enjeux sociaux et environnementaux » bureau d'architecture KAW des Pays-Bas
- Colloque « 10 ans de construction métropolitaine, et après? » organisée par le Forum métropolitain du Grand Paris
- Conférence des villes
- Évènement Perspective Grands Voisins (tout savoir et interroger)/Yes We Camp
- Colloque ÉCONOMIE CIRCULAIRE dans le BTP – Quelles nouvelles avancées techniques et opérationnelles?
- Séminaire Santé et planification territoriale – État Et collectivités/ARS
- Les tiers lieux, dans le cadre d'un séminaire organisé par l'Épaurif
- Conférence adaptation au changement climatique pour le secteur du bâtiment
- Colloque mobilité propre GRDF
- Évènement Grand Paris Circulaire 2019/Métropole du Grand Paris
- Workshop Atlantic Crossings Revisited – Columbia University GSAPP
- Journée « Méthodologie des différentes opérations de décomptes en Europe »/CASVP
- Colloque La grande matinale « A la recherche du Grand Paris » organisé par la Fédération des Promoteurs Immobiliers IDF
- Table Ronde à l'Université Paris 8 en Seine Saint-Denis à l'occasion de l'Exposition itinérante des routes du Futur
- La logistique urbaine des chantiers du BTP (Léonard, Club Pivot Vinci)
- Intervention sur les routes du futur (Salon Autonomy)
- MBA IE Business School, Paris 2024
- La rencontre des deux rives/Quartier circulaire/RATP/Ville de Paris
- Conférence « Comment le logement social peut-il contribuer à fabriquer la ville zéro carbone, résiliente et inclusive de demain?/Paris Habitat
- « Le piéton, la banlieue, le métro. Quels aménagements pour les piétons? » dans le cadre du colloque sur les « Piétons du Grand Paris » organisé par Enlarge your Paris à la Maison de l'Architecture d'Île-de-France

- Participation aux « Assises nationales du foncier et des territoires » à Toulouse — 5 et 6 novembre
- Évènement ADEME « Le PIA en Île-de-France : présentation et témoignages inspirants de lauréats »
- Atelier Malaise dans la métropolisation? Perspective internationale sur les stratégies des grandes villes
- Table ronde « Reinventing Cities: Chicago/Paris en dialogue » organisé par l'Université de Chicago, Yes We Camp et la Ville de Paris à la station F
- Conférence « Immobilier et développement urbain » organisée par la fondation E. De Rostchild à la station F
- Paris City Life
- Table-ronde « La révolution des gares et des transports induite par le Grand Paris » organisée par la Tribune
- Atelier « Imaginons la vallée de Seine de demain »
- « Le point de vue de l'architecte » dans le cadre des API DAYS

COLLOQUES ET MISSIONS À L'INTERNATIONAL

- Mission à Phnom Penh dans le cadre de l'accord de coopération entre la municipalité de Phnom Penh, la ville de Paris et l'atelier parisien d'urbanisme pour le projet « appui institutionnel et accompagnement à un développement urbain maîtrisé » — du 6 au 12 janvier
- Nuit des idées à San Francisco organisée par la Ville de San Francisco, le Consulat général de France à San Francisco, le San Francisco Museum of Modern Art et la San Francisco Public Library (DA) — 2 février
- Mission en Nouvelle Calédonie dans le cadre du contrat avec la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SCI) pour une mission d'identification d'axes d'actions pour la relance et la redéfinition du projet urbain de quartier de Saint-Quentin à Nouméa — du 28 février au 10 mars
- Mission à Phnom Penh dans le cadre de l'accord de coopération entre la municipalité de Phnom Penh, la ville de Paris et l'atelier parisien d'urbanisme pour le projet « appui institutionnel et accompagnement à un développement urbain maîtrisé » — 28 avril au 4 mai
- Forum urbain à Moscou — 5 juillet
- Préparation de la 39^e Assemblée de l'Association internationale des Maires Francophones (AIMF) de décembre 2019 à Phnom Penh — du 13 au 28 août :
 - Workshop BETHLEEM — du 3 septembre au 10 septembre
 - 39^e Assemblée de l'Association internationale des Maires Francophones (AIMF) de décembre 2019 à Phnom Penh — du 30 novembre au 7 décembre

PARTICIPATIONS COMME MEMBRE DU JURY

- Prix de l'innovation « Le Monde Cities » (l'Apur est également membre du comité de sélection)
- C 40 (terrain MBK à Bobigny, Porte de Montreuil...)
- Syctom (CAO du projet Romainville-Bobigny)
- Ordener-Poissonniers (Paris 18^e)
- Projet « Site Tour Eiffel - découvrir, approcher, visiter »
- Ecole du Bourget
- Réinventer Paris
- New London Architecture Awards

NOUVEAUX PARTENARIATS

- Nouvelles urbanités (groupe de réflexion initié par SNCF Immobilier)
- Fondation Palladio (participation au comité de sélection des candidatures, parrainage d'un candidat retenu)
- AMIF : signature d'une convention de partenariat
- SNCF Réseau : membre du comité régional des parties prenantes









